



ASSEMBLEE PLENIERE DU 11 AVRIL 2006

BILAN D'ACTIVITES DU

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL

POUR L'EXERCICE 2005

*Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés
(abstentions : 7 pour la fiche I - 2)*

PREAMBULE

Vie et organisation du C.E.S.R.

La précédente mandature du C.E.S.R. s'est terminée le 30 novembre 2004. Comportant 45 membres, le nombre de conseillers du C.E.S.R. est passé à 55 avec 21 représentants dans chacun des deux premiers collèges (entreprises et activités professionnelles non salariées, syndicats de salariés), de 11 dans le troisième collège (vie collective) et 2 personnalités qualifiées. Les nouveaux membres désignés par arrêté préfectoral du 25 janvier 2005, ont été convoqués à l'assemblée plénière d'installation le 9 février 2005 : ils ont alors pu élire le Président du C.E.S.R. et son Bureau.

Après recensement des souhaits des conseillers, la répartition de ces derniers au sein des cinq commissions du C.E.S.R., a été arrêté le 2 mars 2005.

Puis, au cours de l'année, le C.E.S.R. a été complété par 2 membres qui n'avaient pu être désignés et 3 ont été remplacés suite à leur démission.

Outre les 5 commissions du C.E.S.R., il a été demandé à M. le Préfet, la création de deux sections, l'une dénommée « Prospective », l'autre « Evaluation des politiques publiques ». La mise en place des deux sections devrait intervenir à la fin du 1^{er} trimestre 2006.

Un groupe de travail chargé de proposer des améliorations à la communication du C.E.S.R. a été mis en place. Ses propositions ont été validées par le Bureau et devraient être mises en œuvre au cours de l'année 2006. Celles-ci s'appuient en particulier sur la modernisation du site web du C.E.S.R.

Enfin, en 2005, le C.E.S.R. s'est réuni 5 fois en assemblée plénière et son Bureau a été convoqué 10 fois.

Représentations extérieures du C.E.S.R.

Au niveau national

Elu Vice-président de l'association des C.E.S.R. de France, notre participation au sein de cette association nous permet, en particulier :

- de renforcer les liens avec les autres C.E.S.R. et le C.E.S.,
- d'avoir une veille législative (projet de loi d'orientation agricole, projet de loi de cohésion sociale, ...),
- d'échanger des expériences,
- de défendre les intérêts de la Réunion auprès de responsables nationaux.

Au titre de cette association, le C.E.S.R. de la Réunion participe au Conseil National du Tourisme (C.N.T.) avec pour mission de défendre les intérêts de l'Outre-mer.

Au niveau local

Au cours de l'année 2005, le C.E.S.R. a été sollicité pour faire partie d'organismes ou d'instances extérieurs ainsi que pour participer à des réunions de travail organisées par l'Etat, les collectivités locales ou leurs regroupements, ...

On peut noter en particulier notre participation :

- au Comité national de suivi des programmes européens,
- au Comité de pilotage du projet de parc national de la Réunion,
- à la Conférence régionale de santé,
- au Comité départemental de l'habitat,
- à la commission chargée de la révision du SAR,
- aux conseils d'administration de l'ARER, de l'ARVISE, de la cellule économique du B.T.P., de l'AGORAH, ...
- aux conseils de développement de la CIREST et du T.C.O.,
- au Conseil de l'éducation nationale,
- au Comité de pilotage de l'Agenda 21,
- à l'Observatoire économique de l'artisanat,
- ...

L'ensemble de ces représentations extérieures du C.E.S.R. correspondent à plus de 500 réunions en 2005. A chaque réunion extérieure assumée par un membre, ce dernier a rédigé ou a fait un compte-rendu à sa commission.

SOMMAIRE

I - Commission « Politique régionale »	page 5
Fiche I – 1 : « La coopération régionale »	page 6
Fiche I – 2 : « Les A.P.E. »	page 10
Fiche I – 3 : « Les critères d'évaluation du DOCUP »	page 12
Fiche I – 4 : « Les cadres de référence stratégique nationaux »	page 14
Fiche I – 5 : « Les plans stratégiques nationaux »	page 16
Fiche I – 6 : « Le programme d'initiative communautaire INTERREG III B »	page 18
II - Commission « Développement durable »	page 20
Fiche II – 1 : « L'aménagement du territoire »	page 21
Fiche II – 2 : « Les déplacements »	page 23
Fiche II – 3 : « L'environnement »	page 25
Fiche II – 4 : « L'énergie électrique »	page 26
Fiche II – 5 : « Le schéma régional éolien »	page 28
III - Commission « Développement économique »	page 29
Fiche III – 1 : « Le développement économique »	page 30
Fiche III – 2 : « Le tourisme »	page 33
Fiche III – 3 : « L'agriculture à la Réunion »	page 34
Fiche III – 3 – a : « Le projet de loi d'orientation agricole »	page 35
Fiche III – 4 : « La pêche »	page 37
Fiche III – 5 : « Les TIC »	page 39
Fiche III – 5 – a : « Le programme régional d'actions innovatrices »	page 41
Fiche III – 6 : « Port et aéroport »	page 42
IV - Commission « Développement humain »	page 43
Fiche IV – 1 : « La politique régionale de l'éducation enseignement secondaire »	page 44
Fiche IV – 1 – a : « La politique régionale de l'éducation enseignement supérieur et recherche »	page 46
Fiche IV – 2 : « La politique régionale de formation professionnelle »	page 47
Fiche IV – 3 : « La politique régionale de mobilité »	page 50
Fiche IV – 4 : « Le Programme Régional de Développement des Formations »	page 51
V - Commission « Epanouissement humain »	page 56
Fiche V – 1 : « La parentalité à la Réunion »	page 57
Fiche V -2 : « Les établissements sociaux et médico-sociaux à la Réunion »	page 58
Fiche V – 3 : « La politique régionale culturelle, sportive, et socio-éducative »	page 59
Fiche V – 4 : « La politique sociale et sanitaire de la Réunion »	page 63
Annexe 1 : taux de participation et travaux des commissions	page 65
Annexe 2 : bilan financier 2005	page 68

I - COMMISSION « POLITIQUE REGIONALE »

Lors de l'installation, le 7 mars 2005, de la commission « Politique régionale », il a été proposé d'adopter un mode d'organisation distinguant deux de ses secteurs de compétence à savoir, la « Coopération régionale » et les « Affaires européennes »¹.

C'est ainsi, que deux groupes de travail ont été créés ; ceux-ci ayant pour objet de réaliser les travaux, de façon plus autonome.

La commission en séance plénière, c'est-à-dire dans son intégralité, traite les différentes saisines (régionales et particulières) et procède aux auditions quel que soit le sujet d'étude. Cette préoccupation a répondu aux besoins exprimés par les nouveaux membres, de s'approprier leurs secteurs d'intervention multiples.

En cours d'année, la commission a procédé à des réajustements dans la répartition de ses travaux d'autosaisine. Trois thèmes d'études ont été identifiés :

- « **Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien** » (cf. **fiche I - 1**) ;
- « **Les A.P.E** » (sujet examiné conjointement avec la commission « Développement économique » - **cf. fiche I - 2**) ;
- « **Les critères d'évaluation du DOCUP** » (cf. **fiche I - 3**). (Cette réflexion, compte tenu de son caractère transversal, a été élargie à l'ensemble de la commission).

Parallèlement, la commission a examiné, dans le cadre des saisines régionales habituelles, les documents budgétaires. Enfin, elle a répondu, suivant la procédure d'urgence, à des saisines particulières ayant essentiellement trait aux programmes européens (cf. **fiches I - 4, I - 5, I - 6**).

¹ Autre secteur : « Affaires générales et financières »

Fiche I - 1 : LA COOPERATION REGIONALE

La commission a estimé qu'une réflexion sur la coopération régionale s'imposait compte tenu de ses enjeux pour le développement de la Réunion. La note « **Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans l'océan Indien** » adoptée par le Bureau le 08/07/05 s'est attachée, à partir des points de blocages repérés, à proposer des orientations susceptibles d'être mises en œuvre.

La pratique de la coopération au départ de la Réunion à destination des pays de la zone, embryonnaire et disparate, laisse apparaître un décalage entre, d'une part, les souhaits et, d'autre part, les possibles et les dynamiques réels.

La Réunion doit se placer dans une stratégie d'ouverture sur l'extérieur. La coopération constitue une chance pour son économie et celle des pays voisins et ce, dans une stratégie de co-développement durable.

Constat

La coopération régionale est marquée par un contexte atypique et des freins indéniables.

Tout d'abord, le statut de région française mono-départementale et de RUP, entourée de pays indépendants essentiellement ACP, source d'avantages, l'est aussi de contraintes dans le cadre des relations extérieures (représentation politique, relations commerciales, tarifs douaniers, différentiel des coûts de production des biens et services échangés, ...).

Au niveau régional, l'île fait partie de la C.O.I.² qui connaît certaines difficultés, et doit mieux définir une stratégie politique ambitieuse.

La difficile circulation des personnes qui résulte des obstacles rencontrés par les ressortissants des pays étrangers à obtenir un visa d'entrée à la Réunion, engendre un mauvais ressenti à l'égard de notre île ; situation aggravée par le faible développement des liaisons aériennes et leur coût.

De même, la commission a relevé une absence de culture et de pratique de la coopération.

La coopération intra C.O.I., malgré des acquis indéniables reste globalement à développer.

Du fait de la situation propre à chaque pays (politique, économique et sociale, ...), on constate une certaine forme d'attentisme, voire d'hésitation.

La décentralisation récente de l'Etat vers les collectivités locales, est mal comprise ou acceptée au niveau institutionnel national et européen et de nombreux pays préfèrent traiter d'Etat à Etat.

La coopération reste à bâtir et à promouvoir dans les esprits, tant à la Réunion qu'à Paris.

La faiblesse des relations économiques dans la zone au départ ou à destination de la Réunion a également été soulignée.

La démultiplication des instances compétentes (Région, Département et Etat) vient complexifier la situation, de même que la nomination d'un Ambassadeur pour la zone, basé à Paris.

² Commission de l'Océan Indien

Ainsi, lors de rencontres officielles, la délégation française est perçue comme une véritable « armée mexicaine ». Par ailleurs, il s'avère que les projets de coopération de la Réunion se trouvent parfois en concurrence avec les initiatives nationales. **Aucune vision commune et partagée n'existe en matière de coopération à la Réunion.**

Enfin, les dispositifs financiers européens sont difficiles à mobiliser. Il est ainsi impossible pour la Réunion et les pays A.C.P. de pouvoir mobiliser les mêmes lignes financières pour mettre en oeuvre des actions communes.

Préconisations

La commission s'est inscrite résolument, comme le C.E.S.R. l'avait déjà préconisé³ dans l'optique d'un développement dynamique de la coopération permettant des retombées mutuellement avantageuses pour les parties concernées.

Pour ce faire, certaines conditions doivent être réunies.

Au préalable, il est indispensable de faciliter la circulation des hommes par des adaptations de la réglementation afin que les **modalités de délivrance des visas soient simples et rapides.**

Par ailleurs, la mise en oeuvre des A.P.E.⁴ entre les pays A.C.P. et l'Union européenne prévue d'ici 2008, doit constituer une opportunité pour la Réunion lui permettant de développer son expertise en matière de coopération (cf. fiche 2).

Afin de répondre au besoin de cohérence, de lisibilité et d'harmonisation des actions, la commission a souligné la nécessité de définir pour la Réunion un plan global en matière de développement dont la coopération constituerait un des axes.

La commission a préconisé **la création d'une Conférence locale de la coopération et du co-développement** réunissant l'ensemble des partenaires locaux, qui serait chargée d'élaborer la politique réunionnaise en la matière et de l'évaluation des actions ; La démarche devant associer les organisations françaises intervenant dans l'océan Indien.

Pour chaque axe, un chef de file serait garant de la bonne application des actions. Cet organisme serait un guichet unique qui remplirait une mission d'observatoire. Il devra disposer des moyens nécessaires à ses fonctions à partir de la mutualisation et du renforcement de ceux qui sont déjà en place.

Pour plus de réactivité et de cohérence, la commission a proposé **la déconcentration des services ministériels en charge de la coopération dans la zone.** Celle-ci devrait faciliter le travail en commun et permettre la remontée au niveau parisien des attentes de la Réunion : de **passer de la coopération de la France « dans » l'océan Indien à une coopération de la France « dans et de » l'océan Indien.**

³ Note « La coopération régionale : Un enjeu pour la Réunion ? » adoptée le 16/11/99

⁴ Accords de Partenariat Economique

Afin de mieux répondre aux décideurs des pays concernés et pour afficher la politique réunionnaise de coopération, il est apparu nécessaire d'**implanter des représentations extérieures de la Réunion** dans tous les pays partenaires et auprès du COMESA, soit :

- par une représentation physique dans les pays (création d'une Antenne) ;
- en utilisant la base logistique des Ambassades et Consulats français (pour accueillir des agents des collectivités locales de la Réunion).

De même, l'effort de représentation auprès des autorités européennes doit être accentué (mise en place d'un Bureau ou d'une Antenne à Bruxelles).

Il s'agit également de faire **la promotion des atouts de la Réunion** notamment au travers des activités fortement capitalistiques, technologiques et scientifiques et de ses avantages comparatifs et de développer une culture de réseau entre les acteurs réunionnais pour bénéficier des niches potentielles de coopération dans la zone.

La commission a aussi souligné que la coopération de la Réunion n'aurait de perspectives significatives qu'à partir du moment où elle s'inscrirait dans un ensemble régional plus important (COMESA⁵, SADC⁶, ...).

Enfin, elle a insisté sur le caractère pérenne des actions à mener. Avec un suivi systématique des projets faisant l'objet d'évaluations correctives, la Réunion peut s'inscrire en tant que partenaire reconnu.

En conclusion, la commission a rappelé qu'il était crucial que la Réunion s'ouvre davantage sur son environnement régional et participe aux politiques d'intégration régionale (notamment les A.P.E.).

La stratégie de développement local et de coopération doit être pensée et définie à partir du vécu des réalités réunionnaises et de l'océan Indien. Elle doit placer l'Homme au centre de toutes les actions.

Cette intégration régionale nécessite l'acceptation effective par l'Etat du rôle essentiel de la Réunion dans les relations internationales françaises dans la zone.

Evolutions

A plusieurs reprises et notamment lors de l'examen des documents budgétaires⁷ du Conseil régional, la commission a rappelé ses propositions.

Afin de disposer d'une vision globale du secteur de la coopération et d'une meilleure lisibilité des actions (pays, projets, montants), elle a invité la collectivité régionale à adopter pour les différents documents budgétaires une présentation synthétique regroupant l'ensemble de ses interventions.

La commission a rappelé que les actions dans ce secteur devaient s'inscrire dans le cadre d'un plan stratégique partagé par tous (intégrant les objectifs, les moyens, le suivi, l'évaluation) et leur mise en œuvre s'accompagner d'un plan de communication efficace afin d'informer les porteurs de projets locaux.

Elle a renouvelé son souhait qu'une évaluation soit réalisée pour l'ensemble des interventions et demandé la diffusion des résultats.

⁵ COMmon Market for Eastern and Southern Africa

⁶ Southern African Development Community

⁷ Cf. avis sur : le compte administratif et le bilan d'activités de la Région pour 2005, adopté le 17/06/05 - les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2006, adopté le 18/10/05 - le projet de budget primitif de la Région pour 2006, adopté le 12/12/05.

S'agissant de la coopération bilatérale, la commission a pris note du projet de réalisation des Assises de la coopération décentralisée franco-malgaches prévues en mai 2006, auxquelles le C.E.S.R. pourrait être associé, ce qui permettrait de renforcer le partenariat avec le Conseil régional.

Pour la coopération multilatérale, elle a relevé que l'activité de la Commission de l'Océan Indien (C.O.I.), marquée en 2006 par la mise en œuvre de divers projets, permettra de lui accorder un rôle plus important dans la stratégie d'intégration régionale.

Elle a réaffirmé son soutien à la collectivité régionale oeuvrant pour une plus grande reconnaissance de la Réunion au sein des regroupements régionaux (COMESA).

La commission a constaté avec satisfaction que ses préconisations relatives au renforcement des moyens, à la coordination des actions de coopération et des diverses sources de financement et à la clarification du rôle des intervenants, avaient été prises en considération dans les orientations budgétaires 2006 du Conseil régional en espérant leur concrétisation rapide.

Elle a suggéré, un effort de mutualisation des moyens mis au service de la coopération régionale et a rappelé la nécessité impérieuse de rechercher une bonne articulation entre les différents programmes existants.

Afin de poursuivre sa réflexion, la commission a reçu l'Ambassadeur, délégué à la coopération dans la zone océan Indien, pour échanger sur cette problématique. En 2006, d'autres rencontres seront organisées sur le sujet.

Fiche I - 2 : LES A.P.E.

Contexte

Les pays en voie de développement Afrique-Caraïbes-Pacifique (A.C.P.) ont conclu des accords devant leur permettre de faire entrer leurs produits dans l'Union européenne dans des conditions favorables. Ces accords très anciens, ont été renouvelés mais n'ont pas donné de résultats probants : le commerce entre les pays A.C.P. et l'Union européenne s'est dégradé. Ils arriveront à échéance en 2007 et au-delà, leur reconduction est impossible dans les mêmes conditions du fait des réglementations de l'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C.).

Afin de poursuivre des accords de partenariat privilégié avec les pays AC.P. et donner, en même temps, un nouveau souffle à la production de ces pays, les accords de COTONOU signés en 2000, ont prévu un nouveau cadre que sont les A.P.E. :

- ▶ Ils sont fondés sur le principe que le développement des pays A.C.P. ne peut reposer sur un simple échange bilatéral. Régionalement, ces pays doivent se regrouper et s'organiser pour constituer des unions douanières communes, capables de générer des productions internes et significatives, afin d'entrer en Europe dans de meilleures conditions.
- ▶ Par ailleurs, sachant qu'il existe aujourd'hui, d'un pays A.C.P. à l'autre, des droits de douane qui empêchent le développement de leur production sur leur marché régional, l'union douanière a également pour objectif de faire disparaître les droits de douane.
- ▶ Ces accords sont également basés sur l'asymétrie. Les pays déterminés peuvent exporter leurs marchandises en Europe sans taxe et sans quota et l'Europe peut entrer dans ces pays en payant des droits mais lesquels, s'abaisseront progressivement. Dans ce cadre, les règles du jeu des échanges commerciaux équilibrés entre les différents pays sont respectées.

Les A.P.E. ont vocation à durer de 15 à 20 ans avec une première phase, dans 5 ans, d'abaissement des droits de douane.

Constat

Au niveau régional, se négocient actuellement deux A.P.E. avec l'Union européenne, qui sont basés sur des unions régionales : la première avec le COMESA et la seconde, avec la SADC.

La Réunion, région européenne, se trouve en « bordure » de ces pays. Elle sera donc tenue d'ouvrir son marché aux pays A.C.P., signataires des A.P.E., mais ne pourra pas accéder aux marchés riverains aux mêmes conditions (c'est-à-dire sans payer de droit de douane).

Face à cette évolution, plusieurs options sont possibles.

- La première est défensive ; la Réunion étant une petite Ile de l'océan Indien faisant partie de l'Europe mais également une RUP avec des handicaps, ... implique un traitement particulier sur les produits compétitifs entrants.

- La deuxième option est offensive et consiste à accéder au marché riverain dans des conditions plus favorables que celles mises en place pour les productions de l'Europe continentale.
- La troisième option serait de construire des partenariats pour faire évoluer les productions et trouver des complémentarités.

L'option européenne a été de demander aux RUP (via leur Etat) d'identifier les impacts des A.P.E., en établissant une liste de produits dits sensibles. L'Europe négocie, avec les unions douanières existantes, l'acceptation de certaines barrières. La volonté d'avoir accès aux marchés voisins et d'envisager si possible, des opérations communes de développement a été affichée.

La France est très en retard mais fait l'apprentissage des intérêts qu'il peut y avoir dans la zone. Différents Ministères sont intéressés, mais il n'y a pas de responsable attitré.

La Réunion n'est pas partie prenante directe à la négociation. La D.G. Commerce de la Commission européenne dispose d'un mandat exclusif pour négocier les A.P.E. avec les six régions des A.C.P. regroupées dans l'AFOA⁸ ou la SADC. Il faut donc faire en sorte que les messages transitent correctement par Paris pour arriver au niveau européen et qu'ils soient ensuite repris dans les négociations. Mais il faut au préalable définir nos attentes :

* Il n'y a pas de vision commune en économie comme dans les autres secteurs (définition d'une stratégie commune).

* Le lobbying à Bruxelles n'est pas forcément organisé. Personne n'est chargée de défendre les intérêts transversaux.

Une demande a été formulée⁹ concernant les dérogations à négocier et plus précisément « la réciprocité immédiate entre les A.C.P. et la Réunion » ainsi que « l'application concomitante d'une clause de sauvegarde sur une liste de produits sensibles, à l'instar de ce qui figure dans l'accord R.S.A./U.E., notamment pour les produits agricoles. »

Un groupe de travail, au niveau local, regroupant notamment la Préfecture, le Conseil régional, les Chambres consulaires, le milieu économique et le C.E.S.R. a été constitué, afin de faire avancer la réflexion.

⁸ Groupe de l'Afrique Orientale et Australe.

⁹ Courrier des Chambres consulaires, du C.P.I. et de l'ADIR du 8 juin 2005.

Fiche I - 3 : LES CRITERES D'EVALUATION DU DOCUP

Contexte

La politique européenne de cohésion économique et sociale est mise en œuvre, au niveau régional, à travers les fonds structurels. Aussi, compte tenu de l'impact de ces derniers, en termes de développement pour la Réunion, la commission a souligné tout l'intérêt à accorder à la démarche d'évaluation afin d'attester notamment de leur bonne utilisation. Elle a souhaité apporter sa contribution aux modalités d'évaluation du DOCUP en cours d'achèvement pour mesurer les impacts des financements européens et se positionner sur les nouveaux programmes 2007-2013.

La commission a souligné que depuis 1999, certains textes législatifs, réglementaires, nationaux et européens sont intervenus : LOOM, LOPOM, Stratégie de Lisbonne, Göteborg, ... et d'autres réformes sont en cours : nouvelle forme des prochains programmes, refonte des contrats de plan, LOLF, ...

Avis

Lors de l'examen du **cahier des charges de l'évaluation finale du DOCUP 2000-2006**, dans son avis¹⁰, la commission avait surtout pointé l'insuffisante approche qualitative.

Si certains résultats étaient facilement visibles (équipements structurants, éducation, infrastructures, ...), pour la création d'emplois, seul un chiffre apparaissait sans plus de précision sur les types d'emplois et leur durabilité. Pour la commission, il s'agissait d'affiner les critères d'évaluation.

D'une part, la commission a souligné le caractère limitatif des critères retenus pour mesurer les résultats sur le plan macro-économique et en aurait souhaité l'ajout d'autres, comme l'employabilité, le PIB marchand et non marchand, les créations d'entreprises, ...

D'autre part, elle a relevé que les critères d'évaluation déclinés étaient essentiellement d'ordre quantitatif et ne pouvaient attester à eux seuls de la bonne utilisation des fonds européens.

La commission a souligné la nécessité de compléter par des éléments factuels mesurables, les projets au développement du secteur des TIC en termes d'accessibilité (développement dans les écarts, coût d'accès, ...).

Globalement, elle a noté que les critères proposés et l'analyse en découlant dénotaient une absence de pragmatisme et qu'il serait alors difficile d'évaluer les retombées des financements européens.

Par ailleurs, elle a constaté des améliorations au stade de la simplification des procédures administratives (accélération des déclarations de dépenses, simplification de la construction du DOCUP, ...) et souhaité la poursuite de ce chantier.

¹⁰ Courrier adressé à la Préfecture le 14/03/05

D'un point de vue méthodologique, la commission a relevé avec intérêt la volonté d'associer les acteurs socioprofessionnels, pour une meilleure appropriation, à toutes les étapes des programmes européens.

La commission poursuivra en 2006 ses auditions (A.M.D.R., D.D.E., C.C.I.R., Conseil régional, organisations professionnelles et patronales, ...) tout en se prononçant sur les nouveaux documents qui devraient lui être soumis, dans le cadre de l'élaboration des programmes européens.

Fiche I - 4 : LES CADRES DE REFERENCE STRATEGIQUE NATIONAUX
--

Contexte

Dans le cadre de la réforme des politiques européennes 2007-2013, une modification fondamentale concernant la politique régionale est la disparition du DOCUP dans sa forme actuelle ; celui-ci étant constitué de l'ensemble des quatre fonds structurels européens (FEDER, F.S.E., FEOGA, IFOP)¹¹.

Trois objectifs ont été définis pour le volet de la politique européenne de cohésion économique et sociale :

- la convergence des Etats et des régions,
- la compétitivité régionale – emploi,
- la coopération territoriale européenne.

La Réunion, ainsi que les trois autres DOM seront concernés par le volet « convergence » en tant que régions en retard de développement au vu de l'actuel critère du PIB par habitant inférieur à 75% de la moyenne européenne.

La nouvelle architecture des programmes européens prévoit, dans un premier temps, au plan national des « documents stratégiques nationaux » (cadres et plans) puis, dans un second temps, au niveau régional de retenir une approche spécifique par fonds structurel.

Avis

La commission a été consultée sur **le projet de contribution régionale au cadre de référence stratégique national France - volet « convergence – RUP »**. Dans son avis, adopté par le Bureau le 02/06/05, elle a formulé certaines observations d'ordre général ainsi que des remarques particulières concernant plus spécifiquement le F.S.E. et le FEDER.

1) Observations générales

La commission a réaffirmé l'urgence que soit élaboré, un schéma régional ou plan de développement économique déclinant les priorités de la Réunion.

Elle a soutenu fermement la proposition que les RUP françaises, compte tenu de leurs contraintes, fassent l'objet d'un traitement et d'une présentation spécifiques dans le cadre de l'élaboration des documents nationaux.

Elle a demandé que des représentants des régions d'Outre-mer soient associés lors des phases de négociations entre la France et l'Union européenne concernant l'objectif de convergence.

Compte tenu de la nouvelle architecture qui segmente les différents programmes européens, la commission a insisté pour que la démarche au niveau local soit celle d'une logique intégrée (impliquant l'harmonisation des stratégies, des procédures, des mises en œuvre, du suivi, de l'évaluation), dans un souci de cohérence et d'efficacité.

¹¹ Fonds Européen de Développement Régional, Fonds Social Européen, Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole, Instrument Financier d'Orientation pour la Pêche.

Elle a souligné que la démarche partenariale qui associe les acteurs politiques et la société civile mise en œuvre à travers l'AGILE¹², devait se poursuivre et se développer à toutes les étapes.

2) Observations sur le projet de contribution Réunion FEDER – F.S.E.

Sur la forme, la commission a souhaité que soient repris les éléments de diagnostic pour les régions d'Outre-mer du document introductif à la préparation du Cadre de Référence Stratégique National (préparé par la DATAR).

Sur le fond, la commission a noté que la contribution retraçait globalement bien les orientations de l'Europe au titre de la convergence-RUP dans les régions d'Outre-mer, elle a toutefois rappelé toute l'importance, à accorder, en termes de priorité stratégique à la recherche et à l'enseignement supérieur.

Elle a proposé, que le soutien à la réalisation et/ou la modernisation des infrastructures de désenclavement et d'échanges soit accompagné d'une politique globale assurant une véritable continuité territoriale (accessibilité, coût, services). De même, pour « accroître la compétitivité des territoires à travers un aménagement équilibré », il conviendrait d'ajouter les investissements ayant un impact dans le secteur de l'énergie (énergies renouvelables et économie d'énergie). De plus, elle a souligné la nécessité de mener une politique foncière pluriannuelle en s'appuyant sur les financements européens comme l'avait préconisé le C.E.S.R.

Evolutions

La commission s'est félicitée, comme le C.E.S.R. l'avait préconisé, que le volet convergence, concernant les 4 DOM, fasse l'objet d'un traitement spécifique dans les orientations stratégiques nationales¹³.

Sur la gestion des programmes 2007-2013, elle a insisté pour que la démarche au niveau local soit celle d'une logique intégrée et a rappelé le rôle important joué par l'AGILE.

Elle a regretté que la nouvelle structuration des programmes ne tende pas à simplifier suffisamment les procédures.

Le projet de C.R.S.N. a été soumis à la commission par le biais du C.N.S.¹⁴, auquel participe le C.E.S.R. La commission a pu ainsi formuler des amendements aux textes, qui ont été acceptés.

¹² Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne

¹³ Cf. avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2006, adopté le 18/10/05

¹⁴ Comité National de Suivi

Fiche I - 5 : LES PLANS STRATEGIQUES NATIONAUX**Contexte**

Idem fiche I – 4.

Avis

La commission s'est prononcée sur les projets de plans stratégiques nationaux à deux reprises¹⁵.

Elle a relevé que la séparation, au niveau local, des fonds, réduirait la flexibilité de la gestion financière. Elle a attiré l'attention sur les risques de dégageant d'office qui pourraient alors s'accroître.

1) Contribution FEADER¹⁶

Sur le projet de plan stratégique national pour le développement rural (FEADER), la commission a partagé l'idée qu'à une situation spécifique devait correspondre un traitement spécifique.

Elle a rappelé que dans son rapport « Quel projet de développement agricole pour la Réunion ?¹⁷ », le C.E.S.R définissait l'aménagement du territoire comme un enjeu central pour l'avenir de la Réunion et insisté sur le rôle structurant et protecteur de l'agriculture. Aussi, la commission a soutenu les propositions de priorités stratégiques pour un développement agricole durable telles que proposées.

2) Contribution FEP¹⁸

A l'occasion de l'examen du **projet de contribution régionale au plan stratégique national pour la pêche volet « convergence – RUP »¹⁹**, la commission a regretté que la Commission européenne prévoyait un retour des RUP dans le droit commun au 1^{er} janvier 2007. Elle a souhaité que la France réaffirme fortement leur situation particulière, notamment celle de la Réunion, et obtienne en conséquence, les dérogations nécessaires.

La commission a considéré essentiel qu'une double déclinaison se fasse au niveau du FEP : pour les RUP, compte tenu de l'article 299 § 2 du Traité d'Amsterdam qui reconnaît leurs particularités et pour la Réunion, RUP de l'océan Indien.

La commission a estimé que la pêche réunionnaise avait un rôle important à jouer dans la zone océan Indien, compte tenu des compétences des acteurs et des potentialités halieutiques de la Z.E.E. ; l'utilisation des fonds européens doit être un moyen pour consolider la flotte et la filière réunionnaises.

Il est apparu à la commission également nécessaire de poursuivre l'amélioration des infrastructures portuaires et une politique volontariste pour attirer d'autres flottilles.

¹⁵ Avis adoptés par le Bureau les 02/06/05 et 15/06/05

¹⁶ Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

¹⁷ Rapport adopté en Assemblée plénière le 05/12/03

¹⁸ Fonds Européen pour la Pêche

¹⁹ Cf. avis adopté par le Bureau le 15/06/05

La commission a considéré qu'un effort important de recherche devait se faire afin de disposer de toutes les données nécessaires à une exploitation durable de la ressource et des moyens efficaces à son contrôle ainsi qu'une amélioration conséquente des règles sanitaires.

Elle a rappelé les recommandations du Rapport « Perspectives de développement de la pêche maritime à la Réunion »²⁰ encore d'actualité (filrière, exportation, organisation du marché, reconquête du marché intérieur, formation, ...).

La commission a estimé que l'aquaculture représentait aussi de fortes perspectives d'évolution, en particulier dans le cadre d'un co-développement durable renforcé avec les pays de la zone (Madagascar, Comores, Mozambique, ...) et Mayotte.

Evolutions

La commission s'est inquiétée, fin 2005, du fait que les décisions, de régionaliser le dispositif européen pour la pêche (compte tenu des importantes opportunités offertes par ce secteur) et de désignation de l'autorité de gestion pour les programmes FEADER et FEP, n'étaient pas encore prises.

Le projet de P.S.N. FEADER a été soumis à la commission par le biais du C.N.S., le 23/12/05. Elle a proposé des amendements au texte qui ont été acceptés.

²⁰ adopté le 06/12/1996

**Fiche I - 6 : LE PROGRAMME D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE
INTERREG III B**

Constat

INTERREG III B est le premier PIC (Programme d'Initiative Communautaire) spécifique de coopération régionale attribué par l'Union européenne à la Réunion. Pour la période 2000-2006, la Réunion bénéficie d'une enveloppe de crédits de près de 5 millions d'euros à ce titre.

INTERREG III B vise à développer des échanges (en dehors des actions possibles de coopération inter-RUP) à l'international notamment avec les pays A.C.P. de la zone océan Indien, le plus souvent les P.M.A. (Pays les Moins Avancés).

Il prévoit essentiellement des actions bilatérales, dans la plupart des cas, avec les Etats de la zone et non des régions.

Le programme est positionné avec un objectif général de soutien aux actions susceptibles d'apporter une valeur ajoutée à la Réunion, lequel se décline en trois sous-objectifs :

- La valorisation des capacités d'ingénierie et d'expertise de la Réunion ;
- La facilitation de la mise en réseau des acteurs ;
- Le renforcement de la présence de la Réunion dans son environnement régional.

Le choix adopté par le Conseil régional, qui assure la gestion de ce programme, a été de financer plutôt des actions bilatérales entre les acteurs de terrain afin de monter des partenariats (Université, structures associatives, acteurs de la recherche, ...). Toute la coopération institutionnelle (C.O.I., entre Etats) est financée sur le DOCUP.

Avis

La commission a eu l'occasion de formuler, à plusieurs reprises, des propositions en faveur de ce programme, soit à l'occasion de l'examen des documents budgétaires du Conseil régional, soit lors de saisines particulières pour lesquelles elle a été consultée selon la procédure d'urgence.

Tout d'abord, à l'occasion de l'examen du **Complément de programmation INTERREG III B**²¹, d'une façon générale, la commission a noté avec intérêt la diversité des dispositifs en faveur de la coopération régionale.

Elle a insisté sur la nécessité de rechercher une bonne articulation d'INTERREG III B avec les autres programmes de coopération existants. Elle a affirmé son adhésion pour une coordination structurée des différents dispositifs au niveau régional.

La commission s'est interrogée sur le faible niveau de consommation de ce programme constaté lors de son évaluation à mi-parcours et s'est inquiétée des risques de dégageant d'office. Elle a souhaité que le rattrapage de programmation s'accélère pour éviter de remettre en cause les financements alloués.

²¹ Courrier adressé au Conseil régional le 18/03/05

Elle a souligné toute l'importance à accorder au volet « communication » de l'animation du programme en vue d'une meilleure diffusion des possibilités offertes aux bénéficiaires potentiels.

Enfin, compte tenu des enjeux que la coopération régionale représente en termes de développement, la commission s'est prononcée en faveur d'une intensification de ce programme.

A l'occasion de l'examen des différents **documents budgétaires du Conseil régional**²², la commission a rappelé la nécessité :

* d'inscrire toutes les actions dans le secteur de la coopération dans le cadre d'un plan stratégique partagé par tous (intégrant les objectifs, les moyens, le suivi, l'évaluation) ;

* de mobiliser les porteurs de projet par un plan de communication efficace.

Au moment de l'examen du **projet de rapport final de l'actualisation de l'évaluation intermédiaire du PIC INTERREG III B - Espace océan Indien**²³, la commission a souligné qu'elle adhérait aux objectifs poursuivis par ce programme.

Elle a pris bonne note du détail des opérations (par projet et par pays) figurant en annexe, comme elle l'avait demandé, à maintes reprises.

Globalement, la Commission a rappelé sa note « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans l'océan Indien » adoptée par le Bureau le 08/07/05 (cf. fiche I - 1).

Evolutions

Elle a constaté, en fin d'année 2005, que la mise en oeuvre d'INTERREG III B s'était accélérée et que les crédits disponibles avaient été mobilisés par les porteurs de projet.

La commission a soutenu la demande de la Réunion, d'être éligible au financement des actions de coopération transfrontalière et transnationale.

²² Cf. avis sur : le compte administratif et le bilan d'activités de la Région pour 2004, adopté le 17/06/05 - les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2006, adopté le 18/10/05 - le projet de budget primitif de la Région pour 2006, adopté le 12/12/05.

²³ Courrier adressé au Conseil régional le 23/12/05

II - COMMISSION « DEVELOPPEMENT DURABLE »

La commission « Développement durable » a été mise en place le 4 mars 2005. Ses membres ont souhaité s'informer de l'ensemble des domaines relevant de leurs compétences. Pour ce faire, différentes personnes ressources ont été auditionnées et la problématique de « l'aménagement des mi-pentes à l'horizon 2020 » a été retenu comme sujet d'autosaisine.

En effet, si les perspectives d'avenir sont globalement appréhendées en ce qui concerne l'aménagement du littoral et celui des sommets de la Réunion, des interrogations subsistent pour les espaces intermédiaires des mi-pentes et l'aménagement des bourgs des Hauts. Or à l'horizon 2020, la Réunion devra accueillir 250 000 habitants supplémentaires dont une partie s'installera dans ces espaces où des activités existent, se développent et structurent le territoire et où les conflits d'usage risquent d'apparaître.

Par ailleurs, au travers de l'analyse des documents budgétaires du Conseil régional et des saisines particulières, la commission a émis des observations et des propositions qui peuvent être synthétisées dans les fiches suivantes :

- l'aménagement du territoire (**fiche II**),
- les déplacements (**fiche II - 2**),
- l'environnement (**fiche II - 3**),
- l'énergie électrique (**fiche II - 4**),
- le schéma régional éolien (**fiche II - 5**).

De plus, le projet de Parc National de la Réunion a fait l'objet d'un suivi de la commission. Il convient de noter que ce projet s'inscrit dans le cadre d'un « parc nouvelle génération » (réforme législative en cours).

Une étude relative à son impact économique a été menée en 2005 : cette dernière donnera lieu à un avis des commissions « Développement durable » et « Développement économique » en 2006.

Enfin, 2005 a permis également de resserrer les liens avec la commission « Développement durable » du Conseil régional grâce à l'organisation d'une réunion conjointe sur les travaux d'aménagement en cours ou en projet et la visite du chantier de la Route des Tamarins.

Fiche II - 1 : L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Constat

D'ici 2020, la Réunion devra accueillir 250 000 habitants supplémentaires pour lesquels il sera nécessaire de mettre en œuvre des moyens suffisants afin qu'ils puissent se loger, se déplacer, travailler, ... Ces enjeux sont traités, notamment, au travers des documents d'aménagement et d'urbanisme dont certains, à ce jour, sont en cours d'élaboration ou de révision (SAR, SCOT²⁴, PLU²⁵).

Dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, le Conseil régional accompagne et met en œuvre un certain nombre de dispositifs sur lesquels la commission a émis des remarques et préconisations.

Avis²⁶

Lors des saisines régionales sur les documents budgétaires 2006, la commission a rappelé, concernant la révision du SAR, qu'il était important de garantir la mise en cohérence des différents documents d'aménagement. Pour cela, elle a estimé nécessaire d'accompagner les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur document d'aménagement (SCOT, PLU). En effet, le SAR ne doit pas être, au final, une compilation des différents documents d'urbanisme établis en aval.

Selon la commission, ces documents devraient permettre de construire, au travers d'une vision partagée et déclinée à l'échelle des territoires, l'aménagement futur des espaces fonciers, en prévoyant le développement des zones de développement économique, agricole, d'habitat et la protection des espaces naturels. La commission a insisté pour qu'à chaque instant de la concertation, lors de la révision du SAR, le C.E.S.R. soit étroitement associé.

Lors de l'analyse du compte administratif et du bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2004, la commission a souligné l'importance d'augmenter sensiblement la dotation du FRAFU²⁷ qui constitue un outil majeur pour le financement des équipements structurants, notamment l'assainissement, favorisant ainsi la densification. Pour elle, le financement des viabilisations permettrait d'éviter aussi, en partie, le phénomène récurrent de sous-consommation de la L.B.U.²⁸

Lors de l'analyse des Orientations budgétaires pour l'exercice 2006, la commission a rappelé l'importance de soutenir fortement la mise en œuvre des principes de densification des espaces urbains et de structuration des bourgs pour permettre, d'ici 2020, la construction d'une grande partie des 180 000 logements nécessaires à l'accueil des habitants supplémentaires.

²⁴ SCOT : Schéma de COhérence Territorial

²⁵ PLU : Plan Local d'Urbanisme

²⁶ Voir avis sur les documents budgétaires : - Compte administratif et Bilan d'activités 2004 adopté le 17/06/2005

- Orientations budgétaires 2006 adopté le 18/10/2005

- Budget primitif 2006 adopté le 12/12/2005

²⁷ FRAFU : Fonds Régional pour l'Aménagement Foncier et Urbain

²⁸ L.B.U. : Ligne Budgétaire Unique

Pour ces politiques de densification et de structuration, la commission a proposé que les plus petites communes qui n'ont pas les ressources humaines suffisantes pour mener les études d'ingénierie, s'orientent vers les SEM d'aménagement qui disposent de cette compétence. Elle a rappelé que le Conseil régional soutenait financièrement ces études d'ingénierie.

De plus, constatant que le foncier fait l'objet de pression du fait de la concurrence entre opérateurs pour la construction soit de logements sociaux, soit de logements défiscalisés, la commission a considéré que la dotation financière de l'E.P.F.R.²⁹ devrait être beaucoup plus conséquente. Cela est indispensable pour mener une politique efficace, à long terme, de réserves foncières pour l'aménagement du territoire compte tenu de l'importance des besoins.

La commission, tout au long de l'exercice 2005, a tenu à réitérer à chaque fois que cela lui a été possible³⁰ la nécessité de traiter courageusement le problème de l'endiguement des ravines. Elle a estimé que les travaux réalisés n'étaient pas à la hauteur des besoins. Compte tenu des nombreux points de blocage qui semblent émailler la bonne mise en œuvre du programme, la commission a estimé nécessaire d'évaluer ce dispositif pour le rendre plus performant.

²⁹ E.P.F.R. : Etablissement Public Foncier de la Réunion

³⁰ Voir avis sur les documents budgétaires : - Compte administratif et Bilan d'activités 2004 adopté le 17/06/2005
- Orientations budgétaires 2006 adopté le 18/10/2005
- Budget primitif 2006 adopté le 12/12/2005

Fiche II - 2 : LES DEPLACEMENTS
--

Contexte

Pouvoir se déplacer facilement à la Réunion constitue un enjeu majeur de développement tant du point de vue humain, qu'économique. Cependant, les déplacements, compte tenu de l'augmentation du parc automobile et des transports de marchandises, sont devenus véritablement problématiques et les infrastructures ne répondent plus, du moins pour une partie d'entre-elles, aux besoins. L'offre de transport en commun reste insuffisante et ne permet pas de répondre efficacement aux attentes d'une population, notamment celle résidant dans les écarts et les Hauts de la Réunion.

Avis³¹** Pour le Tram-train*

Concernant les études d'avant-projet du Tram-train, la commission a insisté pour que l'ensemble des organismes représentant les socioprofessionnels soient associées à la concertation.

Pour elle, le tracé retenu devra, en particulier, limiter la consommation des terres agricoles et s'inscrire dans des espaces où le développement d'activités, notamment économiques, pourra se faire en harmonie avec l'existant et en cohérence avec les aménagements futurs prévus.

** Pour le réseau routier national*

Lors de l'analyse des Orientations budgétaires pour 2006, la commission a déploré avec la plus grande vigueur les retards qui se sont accumulés en matière de travaux routiers. Elle a regretté que les résultats des appels d'offres concernant les travaux de la route des Tamarins aient fait l'objet d'attaques juridiques par les entreprises qui n'ont pas été retenues.

Lors de l'analyse du Budget primitif de la Région, la commission a noté que contrairement à ce qui avait été évoqué, le transfert de compétence des routes nationales à la Région ne se ferait qu'au 1^{er} janvier 2007 et a insisté pour que le temps imparti permette à l'Etat de mener les travaux de sécurisation de certains tronçons routiers qui ne le sont pas.

La commission a rappelé que ce transfert devait être l'occasion pour le Conseil régional de développer de manière efficace son intervention en termes de nettoyage et d'embellissement des routes nationales en s'appuyant, en particulier, sur le champ de l'économie alternative. Elle a estimé que cet aspect est de première importance car la Réunion souhaite faire du tourisme un levier de son développement.

En matière de liaisons Hauts/Bas, la commission a considéré que le transfert de compétences du réseau routier national et départemental à une seule institution,

³¹ Voir avis sur les documents budgétaires : - Compte administratif et Bilan d'activités 2004 adopté le 17/06/2005
- Orientations budgétaires 2006 adopté le 18/10/2005
- Budget primitif 2006 adopté le 12/12/2005

serait à envisager, afin d'assurer un maillage encore plus efficace entre les deux réseaux actuels.

** Pour les transports publics*

Elle a insisté pour que se développe une offre de transport public qui soit en adéquation avec les attentes de la population notamment celle vivant dans les Hauts de l'île. En cela, le schéma régional des infrastructures et du transport doit être une base sur laquelle doivent s'appuyer le Conseil régional et les autres collectivités compétentes en matière de transport public.

Enfin, la commission a invité le Conseil régional à poursuivre la réflexion sur le transport de marchandises de nuit et le développement de « ports secs » au Nord-Est et au Sud de l'île afin de décongestionner le réseau routier en journée.

Fiche II - 3 : L'ENVIRONNEMENT

Des contraintes lourdes pèsent sur l'environnement local. Les engagements de la collectivité régionale en faveur de la protection et la mise en valeur de ces espaces, souvent uniques au monde, ont été nombreux.

L'élaboration de l'Agenda 21 régional est une traduction de cette prise de conscience et de la reconnaissance des enjeux environnementaux dans le développement local.

Avis³²

La commission a noté la multiplicité des interventions en matière de protection et de mise en valeur des écosystèmes terrestres et marins. Cependant, elle a invité la collectivité à être attentive à la cohérence et à l'harmonisation des différentes actions engagées. La commission a souhaité que le savoir découlant des actions de recherche soit plus largement vulgarisé, notamment au niveau scolaire.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'Agenda 21, la commission a rappelé l'importance que chacun se l'approprié et se reconnaisse au travers de la démarche afin de devenir non plus le projet d'une collectivité mais bien celui de tous. Elle a soutenu la volonté du Conseil régional d'accompagner sur le terrain les porteurs de projets. Cependant, compte tenu de l'échéance du mandat donné au bureau d'études (juillet 2005), elle s'est inquiétée de l'absence de suivi des projets et du risque d'une perte de crédibilité de la démarche Agenda 21, au cas où les projets n'aboutiraient pas.

Lors de l'analyse du Budget primitif 2006 de la Région, la commission a exprimé son adhésion aux actions prioritaires qui devaient être mises en œuvre, notamment celles liées à la Gestion Intégrée des Zones Côtières (G.I.Z.C.). Elle a souligné l'importance du partenariat avec l'ensemble des acteurs et la cohérence à donner, d'une part, aux interventions de chacun et, d'autre part, aux outils d'évaluation des projets.

La commission a souligné que si elle soutenait la collectivité régionale concernant le dispositif des emplois verts, celui-ci devait être complémentaire de l'activité des entreprises qui œuvrent dans ce secteur.

³² Voir avis sur les documents budgétaires : - Compte administratif et Bilan d'activités 2004 adopté le 17/06/2005
- Orientations budgétaires 2006 adopté le 18/10/2005
- Budget primitif 2006 adopté le 12/12/2005

Fiche II - 4 : L'ENERGIE ELECTRIQUE

Contexte

La loi du 10 février 2000 a été instauré, au niveau national, une mise en concurrence du marché de l'électricité. Cette loi a été complétée par celle du 1^{er} juillet 2004 permettant le libre choix du fournisseur d'électricité pour les entreprises qui sera complétée par une loi en 2006 pour les particuliers.

A la Réunion, 40 % de la production d'électricité est assurée, aujourd'hui, par d'autres producteurs qu'E.D.F. Le coût de production local est de 900 € le MWh (300 € le MWh en Métropole), ce qui souligne l'importance du système de la péréquation.

Cependant, si E.D.F. est tenue de réaliser un bilan prévisionnel des besoins, elle n'est plus responsable du développement du parc de production d'électricité.

De 1995 à 2000, le taux moyen annuel de croissance énergétique a été de 6,7 % puis de 5,6 % de 2000 à 2004. D'ici à 2015, c'est un besoin de 200 MWh, en plus, qui sera exprimé.

Par ailleurs, la LOOM (Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer) du 13 décembre 2000 donne la compétence au Conseil régional pour la réalisation d'un Plan énergétique Régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie (PRERURE) dont la mise en œuvre a conduit aux avis suivants de la commission.

Avis³³

La commission a rappelé que l'énergie tient un rôle stratégique fondamental dans le développement économique et social de la Réunion : elle en est à la fois un levier et un préalable. C'est pourquoi, la commission a attiré l'attention de la collectivité régionale sur le risque encouru en matière de production d'énergie électrique à l'horizon 2008-2010 et ce malgré la livraison des tranches II et III des centrales du Gol et de Bois-Rouge. Elle a rappelé que pour réaliser les projets de production électrique, les délais d'instruction et de réalisation sont de 5 à 6 ans et qu'il convenait dès à présent de se mobiliser pour le plus long terme.

En matière de maîtrise de la demande d'énergie, elle s'est félicitée de la relance de l'action de promotion des lampes basse-consommation à destination des particuliers et pour les logements sociaux. La commission a souhaité que ces lampes soient aussi utilisées dans les collectivités locales et que l'offre de produits basse consommation à destination des particuliers soit étendue. La commission a par ailleurs invité ces dernières à réfléchir sur l'élaboration de leur propre Agenda 21 interne.

³³ Voir avis sur les documents budgétaires : - Compte administratif et Bilan d'activités 2004 adopté le 17/06/2005
- Orientations budgétaires 2006 adopté le 18/10/2005
- Budget primitif 2006 adopté le 12/12/2005

Concernant les chauffe-eau solaires, la commission a estimé que des aides spécifiques devaient être attribuées en complément du crédit d'impôt mis en place par l'Etat. En effet, elle a rappelé que le particulier doit faire l'avance du coût et cela peut représenter un frein à l'investissement.

La commission a considéré que les logements sociaux devaient bénéficier de l'installation de chauffe-eau solaires dès leur construction et de tous systèmes permettant les économies d'énergies.

Pour le photovoltaïque, la commission a estimé que plus de 200 000 m² de toitures d'entreprises étaient susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques à la Réunion. De nombreux chefs d'entreprises ont été sensibilisés à ce projet, mais sont dans l'attente d'une filière mieux structurée localement (par exemple, production suffisante au niveau local de panneaux photovoltaïques).

Fiche II - 5 : LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN

Constat

« Le schéma régional éolien est un outil d'aide à la décision non opposable aux tiers. Il permet d'engager un dialogue entre les porteurs de projet et les services chargés de l'instruction des demandes nécessaires à l'implantation de parcs éoliens » (cf. page 2 du schéma régional éolien de la Réunion).

Dans le cadre des objectifs poursuivis dans le PRERURE visant une autonomie de production électrique d'ici 2025 pour la Réunion, la production concernant l'éolien serait de 100 MW.

Avis³⁴

La commission a estimé que le projet de schéma régional éolien qui lui a été présenté dans le cadre de la saisine du C.E.S.R. par le Conseil régional en mars 2005, devait être considéré comme un document de travail qu'il convenait d'enrichir de nombreuses études complémentaires pour une formulation plus claire et précise. Ainsi, en matière d'impact sur l'avifaune, la commission a estimé que le niveau de connaissances était nettement insuffisant.

Elle s'est également interrogée sur l'intérêt d'investir dans ce secteur de production et a estimé qu'il était préférable de maximiser la rentabilité des investissements en fonction de l'intérêt de la ressource et de son potentiel énergétique. Elle a suggéré que les investissements et les efforts fournis soient prioritairement orientés vers le solaire, notamment, si la rentabilité à la marge de l'éolien par rapport aux autres types de production d'énergie électrique ne se révélait pas suffisante.

Cet avis a donné l'occasion à la commission de rappeler la nécessaire mise en cohérence entre le P.P.I.³⁵ et le PRERURE. Elle a rappelé que la CRADT³⁶ devait être l'instance de coordination et de concertation entre les différents acteurs locaux et qu'il convenait de la réactiver.

Enfin, dans le cadre des avis sur les documents budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2006, la commission a regretté, malgré ses recommandations, que la mise en œuvre de l'éolien à la Réunion rencontre des difficultés notamment en matière d'études d'impact. Elle a invité les autorités compétentes à veiller à ce que les différentes étapes, procédures et concertations soient respectées afin d'éviter les conflits avec les populations concernées.

³⁴ Cf. : Avis de la commission du 25 mars 2005

³⁵ P.P.I. : Programme Pluriannuel des Investissements

³⁶ CRADT : Conférence Régionale de l'Aménagement et du Développement du Territoire

III - COMMISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

La commission, lors de son installation³⁷, a décidé de ne pas créer dans l'immédiat de sous-commissions, bien que le nombre de ses membres soit élevé. Celles-ci seraient installées en cas de besoin et pour un dossier déterminé.

Par contre, un groupe « agriculture » a été créé et les membres des autres commissions peuvent s'associer aux travaux, s'ils le souhaitent.

Durant 2005, la commission a été amenée à formuler des avis et propositions dans le cadre des saisines du Conseil régional concernant les documents budgétaires³⁸ et également le rapport « Octroi de mer sur les tabacs »³⁹ (fiche III - 1), ce document a été également soumis pour avis à la commission « Epanouissement humain ».

La commission étant composée pour 2/3 de nouveaux membres, elle a souhaité organiser au cours de cette 1^{ère} année de mandature, des réunions d'information sur les différents secteurs relevant de sa compétence :

- ✓ le tourisme (**fiche III - 2**),
- ✓ l'agriculture (**fiche III - 3**),
- ✓ la pêche (**fiche III 4**),
- ✓ les TIC (**fiche III - 5**),
- ✓ le port et l'aéroport (**fiche III - 6**).

Outre ces réunions, la commission a souhaité lors de son installation, lister un certain nombre de thèmes qui pourraient être traités, selon leur faisabilité et leur priorité, durant la mandature. Ainsi, la commission a décidé de traiter le dossier du Schéma Directeur Portuaire (S.D.P.) en cours d'actualisation et de celui du pôle de compétitivité « agronutrition en milieu tropical ». Par ailleurs, elle reste attentive aux négociations des Accords de Partenariat Economique (A.P.E.)⁴⁰ de l'Union européenne avec les Etats A.C.P. (cf. bilan d'activités de la commission « Politique régionale » – fiche I - 2).

³⁷ La 1^{ère} réunion a eu lieu le 3 mars 2005.

³⁸ Avis sur :

* le bilan d'activités et le compte administratif de la Région Réunion pour 2004 - assemblée plénière du 17 juin 2005,

* les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2006 - assemblée plénière du 18 octobre 2005,

* le projet de budget primitif de la Région Réunion pour 2006 - assemblée plénière du 12 décembre 2005.

³⁹ Avis adopté lors de l'assemblée plénière du 25 mars 2005.

⁴⁰ Pour ce dossier, la réflexion est menée en collaboration avec la commission « Politique régionale ».

FICHE III - 1 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
--

Constats

L'accompagnement financier des entreprises

La première lacune du dispositif d'intervention est liée à l'absence de politique économique claire, affichée, reconnue et partagée par tous. Le PR2D devrait donner cette visibilité.

Selon l'Observatoire Economique de l'Artisanat (chiffres clés 2004), 50 % des artisans sont obligés de réaliser leurs programmes d'investissement sur leurs fonds propres.

Une pénurie de foncier à vocation économique

Depuis le 1^{er} janvier 2005, dans le cadre de l'harmonisation des compétences, la totalité des attributions en matière économique, hormis l'agriculture, a été transférée au Conseil régional. Ce dernier est depuis, chargé du financement des zones d'activités.

Depuis plusieurs années, de nombreux projets d'aménagement de zones d'activités n'ont fait l'objet d'aucune attention et sont restés en l'état. Faute de foncier disponible, des projets d'entreprises n'ont pas pu se concrétiser et certains sont perdus pour la Réunion.

Une protection de l'économie

Concernant **l'octroi de mer**, la commission a constaté⁴¹ que la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer modifie de manière significative la structure de répartition des ressources du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (F.R.D.E.) entre les collectivités locales. En effet, 80 % des recettes sont maintenant versés directement aux communes et les 20 % restants au Conseil régional.

Avis

Les dispositifs d'accompagnement

Concernant la refonte des dispositifs d'accompagnement aux entreprises, la commission a réitéré, lors de l'examen du compte administratif 2004 du Conseil régional, son souhait d'être associée aux travaux du groupe de réflexion.

Elle a préconisé que les interventions du Conseil régional soient revues dans le sens de la clarté et de la lisibilité permettant une meilleure accessibilité. Il y a aussi nécessité d'un meilleur suivi de l'utilisation des aides, en particulier qualitativement. En matière de communication, elles pourraient être classées selon leur finalité (création, développement des entreprises, exportation des biens et services, ...) et non seulement par secteur (artisanat, industrie, tourisme, ...).

⁴¹ Avis sur le bilan d'activités et le compte administratif de la Région Réunion pour 2004 adopté lors de l'assemblée plénière du 17 juin 2005.

La commission a souhaité également la mise en place d'une recherche multicritères sur le site web du Conseil régional qui permettrait au chef d'entreprise de savoir, après avoir rentré les caractéristiques de son entreprise, la liste des aides auxquelles il peut prétendre.

Dans le cadre de l'avis sur le budget primitif de la Région pour 2006, la commission a souligné que de nombreux organismes interviennent lors de la création de petites entreprises et a proposé qu'une mise à plat soit effectuée afin d'éclaircir le rôle et les compétences de chacun dans ce domaine.

Le foncier d'entreprise

Pour la gestion de la logistique **d'accueil des entreprises**, s'il est bien de prévoir l'inscription des futures interventions en matière de préservation du foncier économique et d'aménagement des zones d'activités dans le projet de révision du SAR, il est cependant nécessaire de lancer de toute urgence, l'aménagement de plusieurs zones d'activités pour offrir des terrains, à la vente ou à bail utilisables, pour des activités. Les collectivités devraient ainsi avoir en permanence en portefeuille plus de 50 ha aménagés répartis sur l'ensemble de l'île de même que de l'immobilier d'entreprise⁴².

La commission a rappelé, lors de l'examen du budget primitif 2006, que de nombreux projets d'entreprises, aussi bien locales qu'extérieures, n'ont pas pu se concrétiser à la Réunion, faute de foncier. Elle a noté le souhait du Conseil régional de désigner un organisme qui assurerait un rôle de guichet unique dans ce domaine. Cependant, elle a fortement souligné l'urgence de la situation : la continuation de la progression du développement économique passe inéluctablement par la prise en considération des besoins en foncier économique permettant la mise en place et l'aménagement de zones d'activités s'adressant à tous les secteurs d'activités y compris l'industrie.

Les outils complémentaires pour favoriser le développement économique

Concernant le **F.R.D.E.**, la commission a regretté que les nouveaux ayants droit n'aient plus d'obligation de réaliser un bilan annuel spécifique sur l'utilisation de cette dotation.

La commission a souhaité⁴³ que le Conseil régional procède le plus rapidement possible à la création de deux nouveaux taux **d'octroi de mer sur les tabacs** (interne et externe respectivement à 30 et 60 % dont 2 % d'octroi de mer régional) comme le souhaite également la production locale.

Mais, bien que consciente de la difficulté de l'exercice, la commission a souhaité qu'une appréciation de l'impact de cette mesure sur la consommation locale soit faite.

⁴² Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2006 adopté lors de l'assemblée plénière du 18 octobre 2005.

⁴³ Avis du CESR sur le rapport « Octroi de mer sur les tabacs » du Conseil régional – assemblée plénière du 25 mars 2005.

Cette modification du taux d'octroi de mer ayant pour effet d'accroître les recettes fiscales du Conseil régional, la commission a souhaité que cette ressource supplémentaire soit utilisée à des politiques préventives en matière de santé et qu'une action concrète du Conseil régional de lutte contre le tabagisme puisse être identifiée.

La commission a rappelé⁴⁴ que le coût de **transport des biens intermédiaires** destinés à une transformation sur l'île, doit être aidé. En effet, une telle action (SLAI) permettrait d'améliorer la compétitivité des entreprises de la Réunion, et aurait un impact significatif en matière économique et en emplois tant pour la reconquête du marché intérieur que pour l'ouverture sur de nouveaux marchés extérieurs.

⁴⁴ Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2006 adopté lors de l'assemblée plénière du 18 octobre 2005.

Fiche III - 2 : LE TOURISME

Contexte

Le tourisme est le 1^{er} poste d'exportation de la Réunion avec 385 millions d'euros de recettes en 2004. Pour cette même année, l'île a accueilli 430 000 touristes.

Le secteur du tourisme est créateur d'emplois directs mais également indirects, et de valeurs ajoutées à la Réunion.

Dans le cadre de son Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Réunion (S.D.A.T.R.), le Conseil régional a pour objectif de croissance : 600 000 touristes en 2010 et 1 million en 2020. Parmi les freins au développement du tourisme à la Réunion, on peut notamment citer le coût du transport aérien, le coût de la vie et les problèmes d'embouteillage.

Cette ambition est également qualitative avec le développement d'un tourisme durable.

Avis

Lors de l'examen des orientations budgétaires du Conseil régional pour 2006⁴⁵, la commission a souligné que la politique touristique doit être volontariste tant sur les choix que sur les actions à entreprendre, dès 2006, comme le S.D.A.T.R. l'a préconisé. Elle nécessite également que l'organisation de la gestion du tourisme soit adaptée à cet objectif.

Le foncier constitue l'un des obstacles majeurs au développement du tourisme. Ainsi au cours de 2005, plusieurs projets d'hôtels n'ont pu être concrétisés, faute de terrain.

En concertation avec les communes et leur groupement, le Conseil régional devrait, en 2006, maîtriser, outre les 5 ha minimum en zone littorale (ou en "balcon") comme proposé pour un hôtel haut de gamme, d'autres terrains pour l'accueil futur de nouveaux hébergements marchands et d'activités de loisirs. La commission a souligné que cette maîtrise du foncier est indispensable si le Conseil régional veut relever le défi de 600 000 touristes en 2010.

Elle a rappelé l'importance pour le développement du tourisme d'agir sur le coût du billet d'avion et sur la question des visas. En effet, si les prix de billets d'avion ne deviennent pas plus accessibles, les prévisions en termes d'arrivées ne pourront pas être atteintes.

⁴⁵ Avis adopté lors de l'assemblée plénière du 18 octobre 2005.

Fiche III - 3 : L'AGRICULTURE A LA REUNION

Constat

Au cours de l'année 2005, la commission a rencontré des représentants de la Chambre d'agriculture qui lui ont exposé le projet agricole « L'agriculture, un atout pour la Réunion ». Ce document est la contribution de cette institution aux Cahiers de l'agriculture (élaborés par le Conseil général) et au Projet agricole départemental.

Selon ce projet, document d'orientation générale des politiques agricoles, il faut, pour les prochaines années, moderniser davantage les outils en tenant compte notamment du nouveau contexte économique, social et humain.

L'agriculture à travers le principe de développement durable, représente la gestion d'un patrimoine pour une transmission des exploitations aux générations futures dans des conditions environnementales saines. Trois axes fondamentaux :

- ① l'aménagement du territoire,
- ② l'eau est un élément incontournable du développement,
- ③ la protection de la filière canne, pivot de l'agriculture réunionnaise.

Par rapport à ces 3 axes de développement fort que la Chambre d'agriculture souhaite mettre en avant, 4 principes-clés sont affichés :

- ① protéger le marché intérieur réunionnais face à l'importation,
- ② mettre en place un contrat entre l'agriculteur et la société avec des droits et des devoirs pour chacun,
- ③ garantir une répartition équitable des nouvelles parts de marché,
- ④ sauver la filière canne par une nouvelle réforme foncière.

Avis⁴⁶

La commission a rappelé, conformément à ses avis précédents et compte tenu de la répartition de compétences entre les deux collectivités (le secteur agricole au Département et la recherche agronomique à la Région), que la définition des programmes de recherche doit faire l'objet d'un partenariat étroit entre les différents acteurs afin de répondre au mieux, aux préoccupations des tenants du secteur agricole.

Concernant notamment les nouvelles filières de diversification (café et plantes aromatiques et médicinales) et compte tenu de la nouvelle répartition des compétences entre les Conseils régional et général, elle s'est interrogée sur les frontières de partage entre la recherche agricole et l'agriculture. Il convient de trouver la bonne césure entre la phase expérimentale et la phase opérationnelle pour une bonne articulation des interventions.

Enfin, la commission a approuvé le fait qu'un recensement de l'ensemble du foncier appartenant à la collectivité régionale serait effectué en 2006 et que les propriétés à vocation agricole seraient ensuite mises à disposition des agriculteurs par l'intermédiaire de la SAFER.

Evolutions

La commission « Développement économique » recevra, début 2006, les représentants du Conseil général pour une présentation des Cahiers de l'agriculture.

⁴⁶ Avis émis lors de l'examen de documents budgétaires du Conseil régional.

Fiche III – 3 - a : LE PROJET DE LOI D'ORIENTATION AGRICOLE
--

Le groupe « agriculture » du C.E.S.R. s'est autosaisi sur le projet de loi d'orientation agricole et a accueilli avec satisfaction l'initiative du gouvernement d'un projet de texte qui propose une modernisation du cadre législatif agricole (la dernière loi d'orientation agricole ayant été adoptée en 1999⁴⁷).

Contexte

Le projet de loi s'inscrit dans la continuité de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux. Il vise à favoriser l'adaptation du secteur agricole à l'évolution du contexte mondial et européen et aux modifications des attentes des citoyens en termes de respect de l'environnement, de traçabilité et de qualité des produits.

Il a pour objectif d'aider les exploitations agricoles à se transformer en véritables entreprises et à améliorer les conditions de vie de ceux qui y travaillent, notamment en promouvant la constitution d'unités économiques pérennes et cessibles, en modernisant les relations entre propriétaires et exploitants, en assouplissant le contrôle des structures et en reconnaissant la valeur créée par l'exploitation par la création de fonds agricole.

Avis⁴⁸

Le C.E.S.R. a souligné qu'à la Réunion, toutes les activités économiques étaient nécessaires pour poursuivre son développement, sa convergence avec le reste de l'Union européenne et son intégration économique dans la zone océan Indien.

Dans ce sens, la constitution d'exploitations économiquement viables et le confortement du revenu des agriculteurs devaient être encouragés. Le C.E.S.R. a souligné que le contenu du projet de loi (titres I et II) pouvait y contribuer en favorisant les formes sociétaires, en instaurant un fonds agricole et en améliorant les débouchés des produits agricoles et forestiers.

Toutefois, le C.E.S.R. a pensé que ce projet de loi devrait contribuer de manière plus volontariste à améliorer l'équilibre des relations entre la production et la distribution. Il s'est réjoui de la reconnaissance des interprofessions des DOM qui pourront être indépendantes des interprofessions nationales, même s'il a estimé que ce projet de loi n'était pas suffisamment incitatif à la poursuite de l'organisation économique des producteurs et aux démarches « Qualité ».

Dans son rapport « Quel projet de développement agricole pour la Réunion ?⁴⁹ », le C.E.S.R. a conclu que l'agriculture était indispensable pour répondre aux attentes économiques, sociales, culturelles et environnementales de l'île. Les structures d'exploitation, le choix des productions et leurs organisations résultent d'un équilibre découlant de l'adaptation aux conditions de l'économie réunionnaise et à un contexte plus général. Cet équilibre en constante évolution doit tenir compte de l'interdépendance des filières, de la demande du marché et des dispositifs d'accompagnement des activités.

⁴⁷ Loi n°99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole.

⁴⁸ Avis du groupe « agriculture » transmis par le C.E.S.R. le 9 août 2005.

⁴⁹ Rapport adopté lors de l'assemblée plénière du 5 décembre 2003.

Cela tient également au choix de la Réunion d'inscrire son agriculture dans une approche multifonctionnelle, moteur d'un projet de développement durable global pour l'île.

Le C.E.S.R. a souhaité que des mesures d'encouragement à la multifonctionnalité de l'agriculture soient inscrites dans le projet de loi, notamment dans le volet spécifique DOM, sachant que leur absence rend illisible la déclinaison française des orientations européennes en la matière (Conseil européen de Göteborg – 15 et 16 juin 2001).

Il a estimé également indispensable, comme l'ensemble de la profession, la transformation du bail à colonat partiaire en bail à ferme, lequel est plus adapté aujourd'hui à l'exercice du métier d'agriculteur.

Le C.E.S.R. avait regretté, dans son avis sur le projet de loi de programme pour l'Outre-mer⁵⁰, la place minimale de l'agriculture et l'absence de mesures spécifiques pour ce secteur. Il avait demandé que celles-ci soient intégrées dans la loi relative au développement des territoires ruraux. Lors de l'examen et du vote de celle-ci, le gouvernement avait annoncé que des demandes dominiennes seraient prises en considération dans la future loi d'orientation agricole.

Les particularités des DOM n'étant reprises que partiellement dans le projet actuel, le C.E.S.R. a souhaité qu'un complément aux articles prévus au titre V soit proposé en reprenant la première proposition du débat régional⁵¹ : « ... *il apparaît à tous souhaitable que le caractère spécifique des DOM soit explicitement mentionné dans un article en début de loi, et que l'on ne se contente pas de simples adaptations ou exceptions dans des articles techniques ...* ».

Evolutions

Ce projet de loi qui comptait 35 articles lors de son dépôt par le Gouvernement, a fait l'objet de nombreux amendements. Il comprend, après son adoption en janvier 2006⁵², 105 articles.

Lors de l'examen de ce document à l'Assemblée nationale, un amendement relatif à l'élaboration d'un projet de loi d'orientation agricole spécifique à l'Outre-mer avait été déposé puis a été retiré. Le Ministre de l'agriculture et de la pêche convient « qu'il faudra soit mettre au point un texte spécialement consacré à l'agriculture et à la pêche, soit insérer ces questions dans un texte plus global sur l'Outre-mer ».

Par contre, l'amendement visant à rendre impossible la formalisation de nouveaux baux de colonat partiaire à compter de la promulgation de la loi d'orientation⁵³, a été adopté.

⁵⁰ Avis adopté lors de l'assemblée plénière du 25 février 2003.

⁵¹ Débat régional « Agriculture, territoires et société » organisé le 12 novembre 2004 à la Réunion.

⁵² Loi n°2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole.

⁵³ Cf. article 98 de la loi du 5 janvier 2006 d'orientation agricole.

Fiche III - 4 : LA PECHE

Constat

Suite à l'exercice d'harmonisation des compétences entre les Conseils général et régional, ce dernier est compétent pour la totalité du secteur de la pêche depuis le 1^{er} janvier 2005.

Cette filière est jeune, pourvoyeuse d'emplois mais elle doit notamment faire face à un déficit chronique de main-d'œuvre et à des contraintes réglementaires et organisationnelles.

La collectivité régionale a mené une réflexion avec les opérateurs, en particulier avec le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la Réunion (C.R.P.M.E.M.), l'IFREMER⁵⁴, l'ARDA⁵⁵, afin d'envisager pour les années futures qu'elles pourraient être ses axes d'intervention pour dynamiser ce secteur. Elle a organisé en juin 2005, une réunion d'information « pêche et aquaculture » avec 3 ateliers :

- ⇒ ressources et techniques de pêche,
- ⇒ marché et infrastructures,
- ⇒ emploi – formation.

Pour chaque atelier des propositions et recommandations ont été formulées, et une charte de développement durable a été proposée.

Avis⁵⁶

Le secteur de la pêche, malgré un contexte difficile, est en pleine évolution. La commission a estimé qu'il existe des perspectives de développement intéressantes notamment en termes de création d'emplois au niveau local.

Elle a souligné la nécessité de poursuivre d'une façon générale, l'accompagnement en faveur des pêcheurs et de mettre en place des actions de valorisation aux métiers de la mer mal connus et trop marqués par le sceau de la pénibilité.

La valorisation sur l'île des ressources halieutiques disponibles au large, nécessite d'améliorer les conditions d'exploitation tant au plan des infrastructures et des superstructures (portuaires) qu'au niveau de la flotte.

Toutefois, ce secteur apparaît très segmenté. Pour la commission, le développement de cette filière est confronté à de gros problèmes d'organisation qu'il convient de régler au plus vite.

Pour ce secteur, la commission a souligné que de nombreuses incertitudes demeurent en termes de fonds européens après le 31 décembre 2006 et a estimé nécessaire que ce problème soit traité de façon approfondie dans le cadre du Plan Régional de Développement Durable.

⁵⁴ IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER.

⁵⁵ ARDA : Association Régionale de Développement de l'Aquaculture.

⁵⁶ Avis émis lors de l'examen de documents budgétaires du Conseil régional.

Evolutions

Le FEP (Fonds Européen pour la Pêche) est proposé par la Commission européenne comme le nouvel instrument de programmation de la pêche pour 2007-2013. Il remplacera l'IFOP (Instrument Financier d'Orientation de la Pêche) qui est en place pour la période de programmation 2000-2006. Les négociations sur le FEP s'avèreront déterminantes pour la Réunion.

Pour 2006, la commission souhaite s'informer davantage sur ce secteur et projette de recevoir le Préfet des TAAF (Terres Australes et Antarctiques Françaises) et de visiter les installations de l'ARDA (Association Régionale de Développement de l'Aquaculture).

Fiche III - 5 : LES TIC

Constat

Le secteur des TIC est en plein essor à la Réunion, il génère en 2003 un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros, regroupe plus de 400 entreprises et emploie 4 000 personnes.

Le développement des TIC relève de la compétence de toutes les collectivités locales. Le Conseil régional a voulu structurer son action sur le plan de l'économie et de l'aménagement du territoire et il garde une action volontariste sur l'aspect démocratisation même s'il n'est pas compétent en totalité.

La situation est difficile en termes de développement des accès longue distance. La Réunion est très en retard par rapport à la Métropole, retard estimé à 2 ans. Le nombre d'abonnés à l'Internet haut débit est de 20 à 22 000 abonnés pour 720 000 habitants alors que le taux de pénétration en Métropole est de l'ordre de 30 %. Ce retard est en particulier lié aux prix pratiqués.

La liaison intercontinentale est assurée par le câble sous-marin « SAFE⁵⁷ » dont France Télécom a obtenu une exclusivité de commercialisation sur le point d'atterrissage réunionnais. A priori, le contrat est de droit privé jusqu'en 2007.

Le réseau régional haut débit Gazelle est actuellement en cours de réalisation. C'est un réseau mutualisé de fibres optiques de moyenne altitude qui fait le tour de l'île et qui alimente par des bretelles les points de présence des opérateurs et les communes. Les enjeux de ce réseau sont les suivants :

- ⇒ couvrir toute l'île à des prix identiques,
- ⇒ permettre aux opérateurs de n'avoir plus comme charge que le développement des services au niveau local.

L'ARTIC⁵⁸ et l'Agence de Développement avaient travaillé en 2004, sur un plan stratégique pour les TIC pour les 10 prochaines années : « TIC : Quelle stratégie pour la Réunion ». Les objectifs à 2014 sont :

- ⇒ passer à 13 000 emplois directs,
- ⇒ atteindre 3 milliards d'euros de volume d'activité.

Avis⁵⁹

La commission a regretté, lors de l'examen du compte administratif 2004, que le montant des crédits alloués aux TIC ne correspondait pas aux ambitions fortes affichées par la collectivité régionale pour ce secteur. En effet, en termes de prévisions, la part de ce secteur ne représentait que 1,4 % du budget des interventions du Conseil régional.

⁵⁷ SAFE : South Africa Far Eastern.

⁵⁸ ARTIC : Association Réunionnaise des professionnels des Technologies d'Information et de Communication.

⁵⁹ Avis formulés lors de l'examen de documents budgétaires en 2005.

En ce qui concerne l'égalité d'accès aux réseaux, et plus particulièrement le SAFE, la commission a encouragé le Conseil régional de poursuivre ses actions devant l'A.R.T. (Autorité de Régulation des Télécommunications), afin d'obtenir pour l'utilisateur une baisse notable des prix. Elle a souhaité être associée à l'étude sur les modèles de coût de l'A.D.S.L. et des services au haut débit.

La commission a constaté qu'une partie importante du budget a été affectée au projet Gazelle (6,4 millions d'euros), sans qu'il y ait une réelle lisibilité sur celui-ci.

S'agissant la Télévision Numérique Terrestre (T.N.T.), la commission a noté la volonté du Conseil régional de mener une étude de planification des fréquences, étude qui a été menée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (C.S.A.) au plan national hors Outre-mer, pour accélérer le processus. L'enjeu pour la collectivité régionale est notamment la diffusion en direct des chaînes publiques nationales.

Malgré les efforts des pouvoirs publics pour réduire la fracture numérique, l'usage des TIC demeure relativement peu répandu dans les foyers réunionnais. La commission a souhaité une politique plus volontariste de la collectivité régionale et plus généralement des pouvoirs publics pour démocratiser les TIC.

Enfin, elle a souhaité également une plus large diffusion de l'information en matière de régimes d'aides dans le secteur des TIC en soulignant que seulement 2 entreprises ont bénéficié des aides en faveur de l'emploi en 2004.

Evolutions

L'une des faiblesses de cette filière est la formation. Pour y remédier, le Conseil régional a donc décidé de lancer le Programme Régional d'Actions Innovatrices (cf. fiche III – 5 - a).

Une mise à jour de l'étude de la filière TIC à la Réunion, menée pour le Conseil régional, est actuellement en cours et les résultats sont attendus pour mars 2006. Cette actualisation doit permettre d'évaluer les pratiques et les besoins.

La consultation relative à l'élaboration d'un plan de fréquences en préparation de l'arrivée de la T.N.T. à la Réunion a été lancée par le Conseil régional. Cette étude doit fournir à la collectivité régionale l'ensemble des éléments permettant de définir les modalités de déploiement de la T.N.T. Les résultats devraient être disponibles en 2006.

Fiche III - 5 - a : LE PROGRAMME REGIONAL D' ACTIONS INNOVATRICES
--

Contexte

En février 2001, la Commission européenne lançait un appel à propositions pour des PRAI dans toute l'Europe. En réponse, la Région Réunion a proposé le programme « Investir dans l'homme réunionnais » en partenariat avec l'Académie, l'Université, le CARIF-OREF⁶⁰ et l'ARTIC. L'objectif final du PRAI est le développement économique de l'île, par la progression des compétences professionnelles en TIC.

Le PRAI s'inscrit donc dans une stratégie de développement économique aussi bien locale (nouveaux débouchés pour notre région ultrapériphérique) qu'euro-péenne (Stratégie de Lisbonne pour une « économie de la connaissance »).

Le programme s'est déroulé sur deux ans (2002 et 2003).

Avis

Lors de l'examen du **rapport final « Programme Régional d'Actions Innovatrices » - PRAI « Investir dans l'Homme Réunionnais »** qui a été soumis à consultation au C.E.S.R. pour avis⁶¹, la réactivité de la Région Réunion qui a répondu à l'appel à propositions de la Commission européenne a été soulignée.

Le C.E.S.R. a également relevé que les fonds alloués au titre du PRAI avaient été correctement utilisés (en totalité) et avaient permis de mener à bien les actions qui étaient envisagées.

Il s'est félicité du partenariat réalisé tout au long des deux années du programme et d'avoir été pleinement associé à la réflexion. Il a cependant regretté que les professionnels de l'ARTIC n'aient pu l'être davantage pour la mise en œuvre et le suivi des actions, compte tenu de l'impossibilité de les inviter formellement à participer au C.N.S.

Le C.E.S.R. a souhaité que le C.N.S.⁶² soit informé de l'impact à plus long terme des opérations financées par le PRAI.

Enfin, il a demandé, au cas où un nouvel appel serait lancé, que le Conseil régional y réponde.

⁶⁰ Centre d'Animation et de Ressource de l'Information sur la Formation – Observatoire Régional Emploi Formation.

⁶¹ Avis adopté par le Bureau du C.E.S.R. le 15 juin 2005.

⁶² C.N.S. : Comité National de Suivi des fonds européens.

FICHE III - 6 : PORT ET AEROPORT

Contexte

La commission « Développement économique » a souhaité suivre les projets concernant les équipements portuaires et aéroportuaires compte tenu de leur importance stratégique pour le développement de la Réunion.

En particulier, le « Schéma Directeur Portuaire » élaboré pour la période 2000-2015, qui avait fait l'objet d'un rapport⁶³ lors de la précédente mandature, est déjà en cours de remise à jour car il minimisait les besoins. La commission a donc auditionné les acteurs concernés par cet outil important.

Avis

La commission a souligné, lors de l'examen des orientations budgétaires du Conseil régional pour 2006⁶⁴, que s'agissant du **port** et de **l'aéroport**, l'ensemble des études réalisées, en cours ou à mener, devrait aboutir à donner une véritable ambition à moyen et long terme quant à leur positionnement.

Tant pour le port que pour l'aéroport, tout doit être mis en œuvre pour qu'ils soient compétitifs (productivité, coût, sécurité, services, ...) par rapport aux autres destinations de la zone. Les aménagements des zones d'activités à proximité de ces équipements devront respecter leur vocation à accueillir des activités de production tournées vers l'export, ou des activités liées et nécessaires au port ou à l'aéroport.

⁶³ Rapport et avis adoptés par l'assemblée plénière du 12 octobre 2001.

⁶⁴ Avis adopté lors de l'assemblée plénière du 18 octobre 2005.

IV - COMMISSION « DEVELOPPEMENT HUMAIN »

Installée le 02 mars 2005, la commission « Développement humain » du C.E.S.R. s'est réunie 33 fois durant l'année avec un taux de participation de plus de 75 %.

Outre les saisines obligatoires sur les documents budgétaires du Conseil régional, qui ont conduit la commission à formuler des observations et propositions dans le domaine de l'Education, de la Formation Professionnelle et de la mobilité (**cf. fiches IV - 1, IV - 2, IV - 3**), elle s'est prononcée sur deux saisines spécifiques :

- l'une ayant trait au volet complémentaire du P.P.I. 3 (Programme Pluriannuel d'Investissement), (**cf. fiche IV -1**)
- l'autre concernant le P.R.D.F. (Plan Régional de Développement des Formations) (**cf. fiche IV - 4**).

Elle a par ailleurs choisi de s'autosaisir du dossier de la Formation professionnelle à la Réunion et s'est proposée, pour les 18 à 24 premiers mois de la mandature, de dresser un état des lieux complet de ce secteur (**cf. fiche IV - 2**).

**Fiche IV - 1 : LA POLITIQUE REGIONALE DE L'EDUCATION
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

1) Construction des lycées

En matière d'enseignement, les lois de décentralisation ont institué le principe de compétences partagées entre l'Etat et les collectivités locales. Le second cycle du secondaire relève des Régions qui se sont vues notamment confier la responsabilité de la construction, de la rénovation des lycées ainsi que de leur équipement et de leur fonctionnement.

Pour l'exercice de ces compétences, les Régions disposent de deux outils :

- L'un de planification – le Schéma Prévisionnel des Formations (S.P.F.),
- L'autre de programmation – le Programme Prévisionnel des Investissements (P.P.I.).

Le Programme Pluriannuel d'Investissement 3, élaboré pour la période 1998-2002, a été adopté en juin 1996 sur la base du Schéma Prévisionnel des Formations alors en vigueur. Lors de son actualisation en décembre 1997, ce P.P.I. 3 a prévu 2 lycées supplémentaires pour la micro-région Est (Saint-André III et Saint-Benoît IV).

Aujourd'hui, la micro-région Nord compte 11 établissements publics et privés, celle de l'Ouest en compte 9, celle de l'Est 8 et la micro-région Sud 14. Avec la livraison des 2 lycées de Saint-Paul IV et Saint-Benoît IV en 2006, la réalisation du P.P.I. 3 se traduira par une augmentation de la capacité d'accueil à hauteur de 6 799 nouvelles places.

Le volet complémentaire proposé en 2005, dans le cadre de ce programme permettra de réaliser la jonction entre le volet initial du P.P.I.-3 et le P.P.I.-4 qui va s'inscrire dans le prochain DOCUP⁶⁵ 2007-2013 et offrira, à l'horizon 2010, une capacité d'accueil totale de 48 840 places permettant d'absorber la quasi totalité des effectifs scolaires estimés à 48 800 lycéens.

A l'occasion de l'examen de ce volet complémentaire du P.P.I. la commission a pris acte⁶⁶ des objectifs affichés qui visent à :

- Faire face à la croissance soutenue des effectifs scolaires,
- Contribuer à l'équilibre du territoire régional,
- Privilégier la construction d'établissements à taille humaine,
- Diversifier l'offre de formation initiale, et favoriser notamment la voie professionnelle.

Elle a considéré qu'anticiper la démarche en se fondant sur l'évolution des effectifs par établissement et filière, afin de déterminer la localisation et le profil des nouvelles constructions était louable et dénotait une volonté de gérer avec efficacité les affaires régionales. Les perspectives démographiques à 2010 révèlent en effet, une augmentation substantielle des effectifs scolaires en second cycle à cet horizon. Par ailleurs, la raréfaction du foncier constitue une difficulté réelle qui nécessite une prise de décision très en amont.

Au-delà de cette recherche d'équilibre mathématique et quantitatif, la logique qualitative qui guide l'approche de la collectivité régionale, exige que soient pris en compte non seulement les choix de la population scolaire mais également les évolutions futures du marché du travail et de l'emploi.

⁶⁵ DOCUP : DOcument Unique de Programmation.

⁶⁶ Avis sur le P.P.I. 3 adopté par l'Assemblée plénière le 25 mars 2005.

L'articulation avec le ***Plan Régional de Développement des Formations (P.R.D.F.)*** lui est apparue par conséquent déterminant. Etant donné l'état d'avancement de la procédure de la révision du P.R.D.F. la commission s'est interrogée sur la cohérence de la démarche.

D'autre part, l'appui sur un ***appareil performant d'orientation, de suivi et d'évaluation*** lui a semblé essentiel. Sans accompagnement par une bonne et large information ainsi que des conseils personnalisés de qualité, elle a craint de voir se perpétuer la tendance à une certaine dévalorisation des formations professionnelle et technique et un risque d'incohérence.

Enfin, il lui a paru indispensable que l'Etat, à qui cette responsabilité incombe, programme la mise en place des personnels nécessaires au bon fonctionnement des 3 futurs établissements prévus (cf. loi de décentralisation de 1985 et loi d'orientation sur l'Education de 1989).

Au-delà de cette programmation, la commission a relevé⁶⁷ que la construction des lycées butait toujours sur deux difficultés préoccupantes que sont la maîtrise foncière et les procédures de marchés publics. Cette situation engendrant des retards pénalisants pour les jeunes et préjudiciables pour l'économie réunionnaise, elle a préconisé la prise de mesures allant au-delà des avancées qu'ont constitué la création d'un Etablissement Public Foncier (E.P.F.) et la Direction des Affaires Juridiques et des Marchés du Conseil régional dotée d'une cellule « marchés ».

Elle a également invité le Conseil régional⁶⁸ à engager sans tarder les études nécessaires au P.P.I. IV (2007-2013).

2) Autres interventions

Au titre des actions nouvelles de nature à améliorer l'environnement global des élèves et à favoriser l'égalité des chances, la commission a souligné l'effort de la collectivité régionale en faveur de l'aide aux familles pour les manuels scolaires. Elle a formulé plusieurs propositions afin d'améliorer le dispositif.

En premier lieu, elle a suggéré que cette aide soit étendue aux apprentis qui relèvent également de la formation initiale. En second lieu, elle a proposé d'étudier la réévaluation de son montant après trois années d'application du même tarif (50 euros) et compte tenu de l'augmentation des coûts. En troisième lieu, pour les élèves des lycées professionnels, il lui a paru équitable et efficace d'envisager une allocation au petit équipement et outillage de départ.

⁶⁷ Avis sur le bilan d'activités du Conseil régional pour 2004 adopté par l'Assemblée plénière le 17 juin 2005.

⁶⁸ Avis sur le Budget Primitif du Conseil régional adopté par l'Assemblée plénière le 12 décembre 2005.

<p style="text-align: center;">Fiche IV - 1 - a : LA POLITIQUE REGIONALE DE L'EDUCATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE</p>
--

En ce qui concerne l'Enseignement supérieur et la recherche, l'Assemblée régionale apporte un soutien volontariste conséquent ainsi que régulier depuis plusieurs années sur ses fonds propres et hors compétences légales. La commission en a pris bonne note. Cependant, elle s'est interrogée sur les capacités futures du Conseil régional à intervenir dans ces domaines, consciente du risque de déséquilibre du budget global régional généré par le transfert de charges du personnel TOS⁶⁹ vers les collectivités locales. Elle en a appelé, par conséquent, à la responsabilité de l'Etat.

Par ailleurs, compte tenu des efforts déployés par l'Université au cours des derniers mois en faveur de la vie étudiante et de l'animation du campus (réalisation de Maisons des étudiants, Bureau de la Vie Etudiante ...), la commission a suggéré un soutien financier aux actions menées entre autres par les associations dans ce domaine.

Elle a noté avec satisfaction le soutien du Conseil régional au fonctionnement et à l'équipement de la future Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Développement Agro-alimentaire Intégré (ESIDAI) qui s'inscrit dans le cadre du renforcement des filières professionnalisantes, d'ailleurs préconisé par le C.E.S.R.

⁶⁹ TOS : Techniciens et Ouvriers de Service.

Fiche IV - 2 : LA POLITIQUE REGIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

1) Saisines

Indépendamment de son avis rendu sur le P.R.D.F. (*cf. fiche IV - 4*), la commission a observé⁷⁰ que l'année 2004 avait été marquée par l'adoption de textes législatifs d'importance dans le domaine de la Formation professionnelle :

- Loi du 4 mai 2004 relative à la Formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social,
- Loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et responsabilités locales confiant aux Régions des compétences nouvelles en matière de Formation dans les secteurs sanitaire et social.

Elle a relevé que le Conseil régional de la Réunion voyait ainsi son rôle conforté et son champ d'intervention élargi. De ce fait, elle a noté toute l'importance que prenaient les travaux d'élaboration du Plan Régional de Développement des Formations (P.R.D.F.).

La commission a saisi cette occasion pour souligner ses attentes en matière de cohérence globale tant avec un projet de développement économique, social et culturel à élaborer et une gestion prévisionnelle de l'emploi, par branche, qu'avec des outils d'évaluation et de suivi du secteur de la Formation.

Lors de l'examen des orientations budgétaires du Conseil régional pour 2006⁷¹ elle a considéré que celles-ci portaient de réelles ambitions en matière de développement, d'amélioration, d'adaptation et à terme, d'évaluation des formations, mais qu'elles trouvaient cependant leurs limites face à l'ampleur des besoins, en raison de l'insuffisance du transfert de moyens dans le cadre de la décentralisation et surtout du fait de l'absence d'un projet fédérateur qui donnerait du sens à ces orientations.

La formation constituant un facteur clé du développement économique, social et culturel tout autant qu'un outil privilégié de lutte contre l'exclusion, la commission a préconisé la nécessité de sortir des sentiers battus tout particulièrement en ce qui concerne :

- D'une part, la manière d'appréhender la non-qualification et la déqualification à la Réunion,
- Et d'autre part, le fléau de l'illettrisme.

En outre, la reconnaissance des limites de la politique d'Accueil, d'Information et d'Orientation (A.I.O.) a été relevée par la commission qui a souscrit à la volonté affichée par la collectivité régionale de rechercher une plus grande cohérence et une réelle performance dans ce domaine (traduite dans le P.R.D.F.).

La commission s'est félicitée du co-financement, par le Conseil régional aux côtés du Conseil général, du Contrat d'Etudes Prospectives (C.E.P.) pour les secteurs sanitaire, social et médico-social qui devra alimenter le Plan Régional de Développement des Formations (P.R.D.F.). Elle espère le lancement de C.E.P. dans d'autres branches.

⁷⁰ Avis sur le bilan d'activités du Conseil régional pour 2004 adopté par l'Assemblée plénière le 17 juin 2005.

⁷¹ Avis sur les Orientations budgétaires du Conseil régional adopté par l'Assemblée plénière le 18 octobre 2005.

Lors de l'examen du Budget Primitif du Conseil régional⁷², la commission a noté avec satisfaction que le budget prévu pour ce secteur essentiel pour le développement de l'Homme et de l'île soit en augmentation globale de 8,4 % et de 6,5 % hors nouveau champ de responsabilités. En s'établissant à 214,3 millions d'euros en autorisation d'engagement, il s'agissait du plus gros budget régional après les Routes et les Transports publics.

Elle a relevé cependant que pour la période 2007-2013 une épée de Damoclès était suspendue au dessus de ce budget dépendant à 40 % du Fonds Social Européen (F.S.E.) en raison du risque de diminution conséquente des fonds structurels.

La commission s'est interrogée sur l'anticipation de l'impact de cette mesure par l'Assemblée régionale ainsi que sur ses capacités d'alternative.

Elle s'est réjoui du partenariat engagé avec les branches professionnelles tant en formation continue qu'en apprentissage qui témoigne de l'appropriation de la démarche adéquate par la collectivité régionale et d'une professionnalisation de ses services.

Elle a observé avec satisfaction que suivant sa préconisation, le Conseil régional envisageait de mettre en place un dispositif d'aide au premier équipement des apprentis à l'instar de l'opération « Primo livres » en faveur des lycéens. Elle a cependant, regretté que le même type d'aide au petit matériel ne soit pas étendu aux élèves des lycées professionnels étant donné le milieu souvent défavorisé dont ils sont issus.

Lors de son avis sur les orientations budgétaires en octobre 2005, la commission avait souligné la nécessité de développer une culture de l'évaluation et du suivi, en particulier dans le secteur de la formation professionnelle.

Dans cette logique, elle a proposé également une évaluation qualitative des organismes que la collectivité agréait afin que le niveau global de la qualité de l'offre de formation ne diminue pas mais qu'au contraire elle s'améliore au fil du temps.

En amont, elle a suggéré également que lors de l'examen des appels d'offres pour la formation, l'Assemblée régionale ne privilégie pas « le moins- disant » mais bien le « mieux- disant » (les critères étant toutefois à définir, de manière partenariale avec l'ensemble des professionnels).

Consciente que l'annualité des programmes ne facilite pas la tâche des organismes, elle a réitéré sa recommandation formulée à l'occasion du P.R.D.F. visant une programmation pluriannuelle glissante des formations.

2) Autosaisine

La jeunesse et le dynamisme démographique de l'île font de la formation professionnelle un enjeu majeur.

Par ailleurs, la multiplicité des dispositifs et des opérateurs mais également les récentes lois en la matière qui ont quelque peu bouleversé le paysage ont conduit la commission à se saisir de ce thème.

⁷² Avis sur le Budget Primitif d Conseil régional adopté par l'Assemblée plénière le 12 décembre 2005.

Elle a choisi, dans un premier temps de dresser un état des lieux le plus complet possible de ce secteur. Pour ce faire, différents acteurs ont été auditionnés durant l'année 2005.

Sont ainsi notamment, intervenus, au cours de 17 réunions successives, les responsables du CARIF, de l'A.N.P.E., de l'ASSEDIC, de l'AFPAR, de l'I.R.T.S., de l'A.R.G.F.P., de l'ARFOBAT, de l'AGEFOS-PME, du R.S.M.A, de la C.C.I.R. , de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, ...

Fiche IV - 3 : LA POLITIQUE REGIONALE DE MOBILITE
--

Compte tenu des enjeux de la mobilité/formation pour la Réunion, la commission a insisté sur la nécessité de finaliser l'étude relative à la mise en place de l'Observatoire de la Mobilité et des Migrations afin de rendre cet outil opérationnel en 2006. Elle rappelle que celle-ci était prévue pour 2004.

Plus encore que dans les autres domaines relevant de sa compétence, la commission souhaiterait voir se développer en matière de mobilité, une réelle culture de l'évaluation et du suivi des actions entreprises ou des dispositifs mis en place. L'amorce qui semble être initiée (bourses de l'enseignement supérieur, ...) demande à être amplifiée et généralisée. En outre dans ce dernier domaine, l'absence de lisibilité, la complexité des dispositifs et la multiplicité des acteurs militent en faveur d'une plus grande coordination.

2006 ayant été proclamée année européenne de la mobilité professionnelle et des travailleurs, la commission a souhaité que des projets ambitieux susceptibles d'optimiser cette opportunité soient prêts.

**Fiche IV - 4 : LE PROGRAMME REGIONAL DE DEVELOPPEMENT
DES FORMATIONS**

Le P.R.D.F.⁷³ s'affirme comme l'outil de planification à moyen terme de l'ensemble des actions de formation et d'orientation conduites au niveau régional.

Projet politique au sens fort du terme, il est censé traduire une double ambition : la promotion des Hommes et la construction de la Réunion de demain.

Document d'orientation de la politique régionale de formation (dont le champ s'est considérablement élargi), le P.R.D.F. se situe au niveau des finalités et des objectifs.

Ces principes appellent la première série d'observations suivantes :

1) Observations générales

Les orientations globales et les objectifs généraux affichés dans l'introduction du document ne peuvent qu'emporter l'adhésion.

Ainsi, sont autant de valeurs partagées par tous :

- La maîtrise des savoirs fondamentaux ;
- La possibilité pour chaque jeune et adulte de maîtriser, de construire et de faire évoluer son projet professionnel ;
- La réussite dans le parcours de qualification professionnelle ;
- La formation tout au long de la vie qui signifie : préparer les individus à vivre et anticiper les changements dans leur carrière professionnelle, leur permettre de s'adapter, se perfectionner et se réorienter ;
- Le développement durable ;
- L'épanouissement des individus.

Mais, l'axe stratégique majeur d'une politique de formation et la finalité prioritaire de la formation ne devraient-ils pas être l'insertion professionnelle de tout individu tout autant qu'une contribution au développement économique, garant du maintien, voire de la croissance de l'emploi ?

En conséquence, il paraît regrettable que le Schéma Régional de Développement Economique (S.R.D.E.), ou son équivalent, précisant les axes de développement à moyen terme pour l'île ne soit pas défini à ce jour. En bonne logique, le P.R.D.F. aurait alors été, en toute cohérence, une déclinaison de celui-ci.

Une réflexion sur le développement économique étant cependant en cours et le P.R.D.F. ne devant pas être un cadre figé de la politique de formation, il conviendra de procéder aux réajustements nécessaires le moment venu. Il serait d'ailleurs souhaitable de mentionner ce point dans le préambule du document et d'en prendre l'engagement en son chapitre « Pilotage, suivi et évaluation ».

Par ailleurs, bien que document de cadrage, le P.R.D.F. aurait gagné en lisibilité s'il précisait au préalable les divers financements dédiés à la formation professionnelle ainsi que les différents prescripteurs et financeurs, par secteur.

⁷³ Avis adopté par l'Assemblée plénière du 12 décembre 2005

L'élargissement des compétences et des responsabilités dévolu par l'acte II de la décentralisation à la Région, notamment, n'a pas été accompagné des transferts financiers correspondants. Cette indication permettrait de mieux mesurer les moyens de l'ambition qu'il est possible d'avoir pour la Réunion.

En revanche, l'appui sur la prospective et l'étroite concertation avec les branches professionnelles augurent bien de la nouvelle dynamique qu'il apparaissait indispensable de lancer. Avoir une vision prospective, anticiper et être au plus près des besoins du terrain, semblent constituer à la fois les ingrédients nécessaires et les atouts d'une politique efficace de formation professionnelle.

Aussi, ne peuvent être que saluées les initiatives ci-après que se propose d'entreprendre la collectivité régionale :

- Accompagnement des entreprises dans les démarches de G.P.E.C. (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences),
- Développement des observatoires de l'emploi et de la formation par branche professionnelle au niveau régional,
- Information en amont des individus et mise à disposition d'outils leur permettant de construire leur parcours tant de formation que professionnel.

Dans cette logique anticipatrice, il apparaît souhaitable pour le C.E.S.R. d'optimiser l'outil que constitue le CARIF/OREF⁷⁴ qu'il s'agirait de renforcer et de dynamiser en le dotant de moyens humains et financiers supplémentaires. Des avancées en ce sens sont proposées par le Conseil régional (mission régionale sur les métiers et la formation, analyse prospective emploi / formation) mais, il semble nécessaire d'aller encore plus loin.

En outre, précisément en raison de l'objet même du P.R.D.F. (rappelé en page 7 du document), l'indication de fiches-programmes (Cf. pages 103 à 123) risque d'en limiter la portée générale. Aussi, une introduction explicite au chapitre concerné éviterait qu'un problème vraisemblablement de pure forme ne conduise à soulever un problème de fond.

Enfin, au titre des observations générales, le C.E.S.R. se félicite de la démarche partenariale et de concertation qui a présidé à l'élaboration du P.R.D.F., performance qui a été circonscrite dans des délais raisonnables.

Il tient à souligner :

- La cohérence d'ensemble du document,
- Les aspects novateurs qui s'en dégagent tels que l'accent mis sur l'ingénierie de la formation, l'articulation des dispositifs et des politiques ainsi que la coordination.

Le C.E.S.R. a toutefois relevé quelques faiblesses. Il se propose de formuler quelques suggestions en suivant point par point la structuration du document.

⁷⁴ CARIF / OREF : Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation – Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation.

2) Observations particulières

a) Sur le diagnostic social économique et de formation

Globalement, malgré quelques insuffisances, le C.E.S.R. partage l'analyse donnée du contexte social, économique et formatif.

Il estime cependant, que l'accent mis sur la démographie particulière de l'île ne doit pas être exacerbé. La donnée démographique est un paramètre qui certes doit être pris en compte de par la pression exercée sur l'emploi, les équipements ainsi que les moyens matériels et humains à mettre en place. Mais, ce facteur doit rester un simple paramètre. Il nécessite une analyse plus fine (y compris du phénomène lui-même) afin d'appréhender toutes les opportunités en matière d'emplois et par voie de conséquence de formation.

Concernant le nécessaire « vecteur de progrès que doit être le système économique par les opportunités inédites qu'il saura inventer et mettre en place » (Cf. page 31), le C.E.S.R. souligne les efforts d'adaptation et d'innovation déjà réalisés au quotidien par les acteurs économiques sur lesquels il aurait lieu de s'appuyer pour les développer.

Il constate que d'autres éléments du diagnostic sont absents qu'il conviendrait de pointer sous peine d'apparaître déconnecté de la réalité. Il s'agit en particulier :

- Du chômage et du RMI : sont ainsi dénombrés 99 459 demandeurs d'emploi⁷⁵ et 74 490 RMISTES⁷⁶,
- De la proportion importante de population exclue de tout système, en raison de son niveau de formation souvent équivalent à de l'infra V (déperdition des acquis, déstructuration, désocialisation),
- Du manque de réactivité des système et appareil de formation,
- Du tissu de micro-entreprises, constituant une difficulté supplémentaire à la fois pour l'organisation de la formation continue et pour le vivier de maîtres d'apprentissage.

b) Sur les axes stratégiques du P.R.D.F.

Le C.E.S.R. observe que sur les 4 axes stratégiques énoncés : développement de la personne, développement économique, préparation au changement et ingénierie de formation, seuls les 2 premiers constituent des objectifs, les 2 autres étant des moyens pour atteindre ces objectifs.

Il s'interroge sur la place donnée au développement de la personne, sachant que le P.R.D.F., par essence, vise des individus sortis de la formation scolaire de base.

Dans ce cadre, trois orientations fortes lui semblent aussi devoir être inscrites au P.R.D.F. :

- Mettre l'accent sur la remise à niveau tout en développant les niveaux supérieurs,
- Pour ce faire, tout en privilégiant le titre et le diplôme, valoriser les pratiques et les compétences professionnelles (reconnaissance de l'habileté, validation des acquis de l'expérience, ...),

⁷⁵ Catégories 1.2.3.6.7.8. – source D.T.E.F.P.

⁷⁶ Source IEDOM – novembre 2005

- Adapter l'offre de formation à l'accompagnement des parcours individuels.

c) Sur les systèmes d'action du P.R.D.F.

**** Schéma prévisionnel des formations sanitaires et sociales***

Ce champ constitue une responsabilité nouvelle, récemment dévolue à la collectivité régionale. Il n'en demeure pas moins que le secteur social apparaît réduit à la portion congrue et n'est pas très lisible. Indépendamment du Contrat d'Etude Prospective (C.E.P.) en cours pour les secteurs sanitaire, social et médico-social, un état des lieux pourrait être établi à l'aide des données détenues par les instances concernées pour le secteur social, à la fois gisement d'emplois et domaine où les attentes sont fortes tant en ce qui concerne les personnes âgées que celles atteintes d'un handicap et la petite enfance. Il permettrait d'engager une politique de formation volontariste sans attendre.

**** Apprentissage***

Reconnue comme l'une des filières pertinente et importante pour la promotion individuelle et l'insertion professionnelle, l'apprentissage doit donc être développé et valorisé :

En termes de niveaux de formation :

Sans léser ceux inférieurs, le C.E.S.R. préconise d'accentuer les efforts pour les IV et III et de faire en sorte que les niveaux I/II deviennent une réalité.

En termes de capacité :

Accroître l'offre paraît une nécessité absolue, l'obstacle mis en avant dans le domaine de l'apprentissage étant le plus souvent le nombre de places disponibles tant en formation qu'en entreprises. Le C.E.S.R. agrée l'orientation proposée consistant à mieux connaître les besoins des secteurs professionnels pour adapter et développer les capacités d'accueil des centres de formation en adéquation avec les possibilités de stage.

En termes de communication et d'image :

L'information en amont sur les métiers, le pré-apprentissage notamment, sont des mesures à renforcer.

d) Sur le suivi et l'évaluation du P.R.D.F.

Les leçons du précédent P.R.D.F. semblent avoir été tirées (absence de suivi annuel et de bilan global). Le C.E.S.R. ne peut qu'espérer que la méthode et les outils proposés pour le suivi et l'évaluation du nouveau P.R.D.F. soient réellement mis en œuvre et ce, aux échéances prévues.

Il souhaite bien évidemment son association effective tout au long de cette procédure de suivi et d'évaluation (bilan d'étape annuel).

Il propose que la collectivité régionale prévoit une programmation pluriannuelle des formations, à suivre, évaluer et actualiser chaque année.

Conclusion

Le P.R.D.F. ne peut par nature répondre à une attente que seule la pratique pourra satisfaire. Mais, pour atteindre efficacement cette cible, il semble essentiel que les politiques ne s'attachent pas seuls à décliner le cadre que constitue le P.R.D.F. La démarche qui a prévalu durant l'élaboration des orientations doit se poursuivre lors de l'exercice de déclinaison des objectifs globaux et sectoriels en plans d'actions. En outre, il s'agira pour la collectivité régionale de faire vivre le P.R.D.F., avec tous les acteurs de terrain, en l'étoffant et le développant tout au long de sa durée.

V - COMMISSION « EPANOUISSEMENT HUMAIN »

La commission « Epanouissement humain » a été installée le 8 mars 2005. Lors de sa mise en place, le mode d'organisation adopté a amené la création en son sein de deux sous-commissions spécialisées, la première « santé, social » et la seconde « vie associative, culture et sport » chargées de traiter des thèmes d'études relevant de leurs compétences, les saisines régionales, les saisines particulières ainsi que les sujets transversaux relevant de la commission « Epanouissement humain » dans son intégralité.

Au terme de sa première année de fonctionnement, la commission a connu une activité foisonnante et a aussi procédé à des réajustements dans la répartition et le suivi de ces travaux d'autosaisine en cours. En effet, deux thèmes d'études avaient été choisis par la commission :

- La parentalité à la Réunion : d'abord suivi par la sous-commission « vie associative, culture et sport », cette réflexion, compte tenu de son caractère transversal au regard des attributions de la commission, a été repris par la commission « Epanouissement humain » (**cf. fiche V - 1**).

- Les établissements sociaux et médico-sociaux : traitée dans un premier temps par la sous-commission « santé-social », la réflexion sur les établissements sociaux et médico-sociaux à la Réunion, face à la forte attente exprimée par des acteurs locaux a fait l'objet, depuis septembre 2005, du sujet d'étude prioritaire de la commission dans son ensemble (**cf. fiche V - 2**).

Parallèlement, l'examen des documents budgétaires du Conseil régional, saisines régionales traditionnelles, a appelé de la part de la commission de nombreuses observations dans les domaines de la culture, du sport et du socio-éducatif (**cf. fiche V - 3**). Enfin, la commission a eu à se prononcer, dans le cadre des saisines particulières régionales (l'octroi de mer sur les tabacs) et d'une autre saisine (projet de Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS) III) sur la politique sociale et sanitaire de la Réunion (**cf. fiche V - 4**).

Fiche V - 1 : LA PARENTALITE A LA REUNION
--

L'expression parentalité désigne aujourd'hui non seulement la fonction et les pratiques parentales mais qualifie aussi un nouveau « problème public ». Communément, le sentiment est que les parents n'assument plus leur rôle, résultat :

- De l'effondrement de la dimension institutionnelle de la famille (mutations de la sphère et des structures familiales, fragilisation des liens conjugaux, ...) ;
- Des conditions concrètes d'exercice du rôle parental (disponibilité, tâches domestiques, soins aux enfants, ...).

La montée des incivilités des jeunes et de la délinquance juvénile exacerbe ce sentiment d'effondrement du rôle des parents dans la socialisation des enfants.

A la Réunion, la parentalité a un caractère particulier compte tenu notamment du contexte historique et socio-économique (chômage massif et durable, situation de précarité des ménages, manque de logements, ...).

L'objectif poursuivi par la commission vise à la réalisation d'un rapport sur la parentalité à la Réunion à partir des éléments suivants :

- Les réflexions menées par les institutions, organismes et associations sur ce thème dans l'île ;
- Les actions menées par ces derniers, leurs objectifs et leur bilan.

Dans ce cadre, cinq acteurs ont été auditionnés en 2005 : le REAAP⁷⁷, la CAF⁷⁸, l'I.R.T.S.⁷⁹ et deux associations (l'AREP⁸⁰ et l'Amicale laïque Stella).

La réflexion de la commission a, en septembre 2005, été suspendue et sera reprise dans le courant du second semestre 2006, à l'issue de la réflexion menée sur les établissements sociaux et médico-sociaux à la Réunion.

⁷⁷ Réseau d'Appui et d'Aide à la Parentalité.

⁷⁸ Caisse d'Allocations Familiales.

⁷⁹ Institut Régional du Travail Social.

⁸⁰ Association Réunionnaise d'Education Populaire.

Fiche V - 2 : LES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX A LA REUNION
--

Les secteurs de la petite enfance, des personnes âgées et handicapées s'inscrivent dans un contexte marqué par un faible potentiel d'accueil institutionnel alors que les besoins de ces populations en ce domaine se posent avec acuité. A ce déficit structurel, s'ajoutent des difficultés rencontrées par des associations coordonnant les activités dans ces secteurs (problèmes de gouvernance, ...).

L'objectif de la commission est de réaliser un état des lieux des établissements en accordant une attention toute particulière aux associations gestionnaires ou intervenant dans ces domaines à partir des éléments suivants :

- la législation applicable aux établissements sociaux et médico-sociaux,
- le financement de ces établissements,
- les problèmes rencontrés,
- les perspectives d'avenir tant en termes de création de nouveaux établissements que de besoins en personnel et en formation.

En 2005, six auditions ont été menées auprès de la FEHAP⁸¹, de l'URIOPS⁸², de l'I.R.T.S., de la Fondation Père Favron, de l'ASFA⁸³ et de l'association LEVAVASSEUR. La commission poursuivra ses rencontres et ses échanges avec les associations gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux avant de procéder à l'audition des institutionnels (DRASS, Conseil général, ...). La rédaction du rapport est prévue pour le second semestre 2006.

⁸¹ Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Assistance Privés à but non lucratif.

⁸² Union Régionale Interfédérale des Œuvres des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux.

⁸³ Association Saint-François d'Assises.

Fiche V - 3 : LA POLITIQUE REGIONALE CULTURELLE, SPORTIVE, ET SOCIO-EDUCATIVE
--

La politique menée par le Conseil régional dans les domaines culturel, sportif et socio-éducatif a retenu l'attention de la commission à l'occasion de l'examen des documents budgétaires. En 2005, elle s'est prononcée sur :

- le compte administratif et le bilan d'activités pour l'exercice 2004 (avis adopté lors de l'assemblée plénière du 17 juin 2005),
- les orientations budgétaires et le projet de budget primitif pour l'exercice 2006 (avis adoptés lors des assemblées plénières du 18 octobre et du 12 décembre 2005).

1) Généralités

L'examen du compte administratif et du bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2004 a permis de constater la poursuite de la mise en œuvre du plan initié lors de la précédente mandature régionale dans les secteurs « sportif et socio-éducatif » et « culture ». La commission a souligné l'importance accordée par le Conseil régional à ces domaines (près de 40 millions d'euros⁸⁴ prévus en 2004) et relevé le bon niveau de réalisation des engagements (91,9 % pour le sport, 86,3 % pour la culture) et des mandatements (79,3 % pour le sport et 71,4 % pour la culture) qui les a situés au-dessus de la moyenne régionale⁸⁵.

Par contre, la commission a observé que les orientations budgétaires et le projet de budget primitif pour l'exercice 2006⁸⁶ s'inscrivaient pour ces secteurs dans un contexte de « rigueur budgétaire » lié à la réalisation de grands projets régionaux, confirmant une diminution des dotations.

Elle a noté que la principale inflexion budgétaire pour le secteur « sportif et socio-éducatif » concernait les aides régionales aux rénovations d'équipements des communes (environ -74 % des A.P. et des C.P.), en particulier l'aide à l'équipement structurant des communes : le Conseil régional, après avoir couvert les principaux besoins des communes et au regard de la nouvelle répartition du F.R.D.E., a décidé de procéder à une évaluation de ces équipements afin de les optimiser en lançant un programme de couverture des aires d'activités sportives et en poursuivant son financement du développement des terrains en gazon synthétique.

2) Le secteur « sportif et socio-éducatif »

La consolidation du tissu associatif

Dans le cadre de la politique de développement et de structuration des activités sportives visant à consolider le tissu associatif, la commission a :

- Encouragé la collectivité régionale à poursuivre le développement du dispositif « Projet Sportif Local (P.S.L.) qui fait écho à un besoin de la population, en particulier en sport de loisirs ⁸⁷;

⁸⁴ Les engagements prévus par la collectivité régionale se sont élevés à 28 762 465 € pour le secteur de la culture et à 11 059 149 € pour celui du sport.

⁸⁵ Le niveau de réalisation des engagements s'élève à 74,3 % et celui des mandatements à 60,5%.

⁸⁶ Avis adopté lors des assemblées plénières des 18 octobre et 13 décembre 2005.

⁸⁷ Assemblée plénière du 17 juin 2005 sur le compte administratif et le bilan d'activités de la Région pour 2004.

- Réitéré à plusieurs reprises⁸⁸ sa demande de mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de valorisation des anciens athlètes de haut niveau dont le faible niveau scolaire nécessite des formations qualifiantes particulières pour une reconversion professionnelle (y compris dans le secteur sportif et socio-éducatif).

Le projet de lycée sportif

La commission a adhéré à la démarche du Conseil régional de construire un lycée sportif à la Réunion. Elle a estimé judicieux que cette structure devienne un outil de la coopération régionale et puisse assurer la formation de jeunes sportifs de haut niveau de la zone océan Indien⁸⁹.

Elle a noté que les réflexions visant à la réalisation de ce lycée se poursuivront en 2006.

3) Le secteur de la culture

La formation des hommes

Depuis plusieurs années, la commission s'est positionnée en faveur de la création d'écoles de musique municipales pour une véritable démocratisation de la musique et du recentrage des missions du Conservatoire National de Région sur l'accueil des élèves des 2^{ème} et 3^{ème} cycles.

Aussi, elle a accueilli favorablement⁹⁰ la mise en œuvre d'un nouveau projet pédagogique pour le Conservatoire National de Région (C.N.R.) afin de réorienter ses missions.

Elle a réitéré sa préconisation que la collectivité régionale (avec le Conseil général) envisage la promotion d'une véritable politique de proximité pour la vulgarisation de la pratique de la musique et de la danse. Cette initiative s'inscrirait dans le cadre des nouvelles lois de décentralisation en matière d'enseignement artistique.

Les équipements culturels régionaux

- Les structures muséales

Le Conseil régional participe à la valorisation des structures touristiques que sont le Muséum Stella Matutina et la Maison du volcan. Depuis le 1^{er} septembre 1991, elles sont gérées par une Société d'Economie Mixte Locale (SEML Réunion Muséo).

La commission a noté depuis l'année 2000, l'essoufflement de ces deux structures muséales qui subissent une chute de leur fréquentation. Elle a réitéré ses préconisations⁹¹ :

- d'une évaluation de l'impact tant qualitatif que quantitatif du programme de renouvellement et d'enrichissement des contenus muséographiques,
- d'un regroupement de ces structures afin de mettre en place un pass-musée,

⁸⁸ Assemblées plénières du 17 juin 2005 sur le compte administratif et le bilan d'activités de la région pour l'exercice 2004, du 16 octobre 2005 sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2006 et du 12 décembre 2005 sur le projet de budget primitif 2006 de la Région.

⁸⁹ Assemblée plénière du 18 octobre 2005 sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2006.

⁹⁰ Assemblée plénière du 12 décembre 2005 sur le projet de budget primitif 2006 de la Région.

⁹¹ Assemblée plénière du 17 juin 2005 sur le compte administratif et le bilan d'activités de la Région pour 2004.

- de la réalisation d'une étude de marché globale afin d'évaluer les attentes du public et de définir des actions nouvelles visant à redynamiser l'image, l'accueil et la fréquentation de ces structures afin qu'elles maintiennent leur place en tant qu'outils de développement d'un tourisme culturel à la Réunion.

Elle a observé que les objectifs de la collectivité pour 2006 répondent enfin aux attentes de la commission : remplacement des bornes interactives, diagnostic et étude de programmation de la réhabilitation globale de la Maison du Volcan et de Stella Matutina, programme de conception de nouveaux supports multimédia, ...).

Enfin, la commission a soutenu vivement le Conseil régional dans sa volonté de mettre en place, à compter de 2006, un pass-musée donnant ainsi suite à ses préconisations.

- Les autres équipements régionaux

La commission a noté que l'année 2006⁹² serait marquée en particulier par :

- Le bouclage du cadre d'intervention de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise et l'avancée de son programme d'investissement, l'objectif étant de lancer en 2006 le concours d'architecture pour la réalisation de ce grand projet. A ce sujet, une rencontre a été organisée avec les représentants de cette structure.
- La livraison d'équipements culturels (Centre pédagogique de Saint-Benoît du C.N.R., Kélonia, l'Observatoire des tortues marines).

L'accompagnement à la vie culturelle

La commission a noté les nouvelles orientations⁹³ de la collectivité régionale dans ce suite à la tenue des Etats généraux de la culture (d'octobre 2004 à septembre 2005).

Les nouveaux projets pour 2006 seront négociés avec l'Etat et l'Union européenne en vue de leur inscription dans les prochains DOCUP et C.P.E.R. :

- la création d'un centre régional du livre,
- la création d'un office de la langue,
- le soutien aux arts plastiques avec une plus grande valorisation de l'art contemporain et la création d'un centre d'art contemporain.

Elle a noté également le recentrage général des interventions de la collectivité régionale sur des projets d'envergure régionale. Sur ce point, concernant les événements calendaires, elle a approuvé le recentrage sur des manifestations structurées à caractère régional ou micro-régional et a encouragé la collectivité dans sa volonté de resserrer les missions du Pôle Régional des Musiques Actuelles (P.R.M.A.).

⁹² Assemblées plénières du 18 octobre sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2006 et du 12 décembre 2005 sur le projet de budget primitif de la Région pour 2006.

⁹³ Assemblées plénières du 18 octobre 2005 sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2006 et du 12 décembre 2005 sur le projet de budget primitif de la Région pour 2006.

Les transferts de compétences

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2006, la mission d'inventaire général du patrimoine culturel incombera à la collectivité régionale⁹⁴, la commission a rappelé à l'Etat que les transferts de compétences doivent être compensés, conformément à la loi constitutionnelle, et donc s'accompagner des moyens nécessaires⁹⁵.

Le soutien à la création, à la production et aux tournages en région

La commission a préconisé une évaluation par la collectivité régionale des aides à la production visant la réalisation de films à la Réunion (retombées tant en matière financières qu'en emplois)⁹⁶.

⁹⁴ Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

⁹⁵ Assemblées plénières du 18 octobre 2005 sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2006 et du 12 décembre 2005 sur le projet de budget primitif de la Région pour 2006.

⁹⁶ Assemblée plénière du 17 juin 2005 sur le compte administratif et le bilan d'activités de La Région pour 2004

Fiche V - 4 : LA POLITIQUE SOCIALE ET SANITAIRE DE LA REUNION
--

A deux reprises en 2005, la commission s'est penchée sur des dossiers ayant trait à la politique sociale et sanitaire de la Réunion au travers d'une part, de son avis⁹⁷ sur l'octroi de mer sur les tabacs (saisine régionale particulière) et d'autre part, du projet de Schéma Régional d'organisation Sanitaire (SROS) III pour lequel ses observations ont alimenté la réflexion du Bureau du C.E.S.R. pour la réalisation de sa contribution sur ce projet⁹⁸.

De plus, les retards structurels dans les secteurs médico-social et social ainsi que les difficultés rencontrées par les associations gestionnaires d'établissements en ces domaines ont conduit la commission à mener une réflexion approfondie sur les établissements sociaux et médico-sociaux à la Réunion (cf. fiche V - 2).

1) L'octroi de mer sur les tabacs

La commission « Epanouissement humain » a rappelé que le tabac était une cause très importante de morbidité et de mortalité⁹⁹. Après avoir observé que :

- le coût induit sur la santé ainsi que le coût social des méfaits du tabagisme sont nettement plus élevés que celui du produit issu de la taxation des produits du tabac,
- les cigarettes produites localement sont aussi nocives que celles importées,
- le prix des cigarettes influe directement sur la consommation,

la commission s'est prononcée en faveur d'une taxation maximale pour un prix maximum des cigarettes qu'elles soient importées ou produites localement et a souhaité que le Conseil régional procède le plus rapidement possible à la création de deux nouveaux taux d'octroi de mer (interne et externe) qui aurait pour effet une taxation et un niveau de prix maximums des cigarettes vendues à la Réunion.

2) Le projet de Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS) III

La contribution sur le projet de SROS III relève en particulier que :

- Le projet apparaît comme un document de programmation quinquennale de l'offre de soins devant la pathologie, limité dans le temps et dans son intervention où la prévention est abordée uniquement dans une approche « prévention thérapeutique » : une véritable politique en ce domaine doit associer l'ensemble des acteurs de la santé au sens large.

⁹⁷ Avis adopté lors de l'assemblée plénière du 25 mars 2005.

⁹⁸ Contribution adoptée lors de la réunion des Vice-présidents du Bureau du 6 septembre 2005.

⁹⁹ A la Réunion, en moyenne chaque année, le tabac tue 500 personnes ce qui représente plus de 10 % de la totalité des décès dans l'île.

- Le document soulève des interrogations sur la cohérence territoriale car il ne prend pas suffisamment en compte les autres documents d'orientation ou de planification (SAR¹⁰⁰, S.R.D.E.¹⁰¹, P.R.D.F.¹⁰², SCOT¹⁰³, ...) déjà adoptés ou en cours d'élaboration. De plus, en opérant un découpage en trois territoires géographiques, méconnaît les 4 micro-régions retenues tant par le SAR que le schéma de services collectifs sanitaires adopté législativement.

De même, la réalisation du SROS III dépend notamment de la pérennisation de l'enveloppe spécifique « rattrapage Réunion » et de son augmentation compte tenu de l'accroissement démographique et de l'importance des besoins ainsi que des retards (équipement, encadrement) accumulés dans les domaines sanitaire et médico-social.

Enfin, des préconisations ont été émises en faveur :

- de la création d'un C.H.U. par la bipolarisation des activités de pointe et de formation du C.H.D. et du G.H.S.R.,
- de la confortation quantitative et qualitative des formations médicales (actuellement première année de médecine et 3^{ème} cycle),
- du relèvement des quotas de formation pour les personnels paramédicaux et la mise en place de formations spécialisées qui n'existent pas actuellement à la Réunion (opticien, ambulancier, kinésithérapeute, ...),
- de la politique de maintien à domicile des personnes âgées par le renforcement du suivi médical de cette population et de son accompagnement social, ainsi que le renforcement des urgences gériatriques.

¹⁰⁰ Schéma d'Aménagement Régional

¹⁰¹ Schéma Régional de Développement Economique

¹⁰² Plan Régional de Développement des Formations

¹⁰³ Schéma de COhérence Territoriale

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

NOMBRE DE REUNIONS : 26 (*)
TAUX DE PARTICIPATION : 63,6 %

Saisines

Documents du Conseil régional :

- * Bilan d'activités 2004
- * Compte administratif 2004
- * Décisions modificatives
- * Orientations budgétaires 2006
- * Projet de budget primitif 2006
- * Examen du rapport relatif à l'octroi de mer

Autosaisines

- * Projet de loi d'orientation agricole
- * L'actualisation du Schéma Directeur Portuaire de Port Réunion (en cours)
- * Les Accords de Partenariat Economique

Autres thèmes de réflexion

- * Le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Réunion
- * Le projet agricole de la Chambre d'agriculture « l'agriculture, un atout pour la Réunion »
- * Les dispositifs de financement du Conseil régional en faveur des entreprises
- * L'accompagnement des petites entreprises, l'expérience de la SEMIR
- * Les interventions de la Chambre de métiers et de l'artisanat en faveur des entreprises artisanales
- * Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
- * Le secteur de la pêche à la Réunion
- * Etude sur le positionnement et les performances des ports de l'océan Indien
- * Le pôle de compétitivité « agronutrition en milieu tropical »
- * Le bilan routier de la Réunion
- * L'étude « Impact du Parc National de la Réunion en matière d'emploi et d'activité économique »

() à ces réunions, il faut ajouter 3 réunions du sous-groupe « agriculture » avec un taux de participation de 83,33 %*

DEVELOPPEMENT HUMAIN

NOMBRE DE REUNIONS : 33
TAUX DE PARTICIPATION : 75,99 %

Saisines

Documents du Conseil régional :

- * Bilan d'activités 2004
- * Compte administratif 2004
- * Décisions modificatives
- * Orientations budgétaires 2006
- * Projet de budget primitif 2006

Autres saisines :

- * Volet complémentaire du P.P.I. III
- * P.R.D.F.

Autosaisine

- * La formation professionnelle à la Réunion

EPANOUISSEMENT HUMAIN**NOMBRE DE REUNIONS : 23 (*)**
TAUX DE PARTICIPATION : 75,10 %**Saisines****Documents du Conseil régional :**

- * Bilan d'activités 2004
- * Compte administratif 2004
- * Décisions modificatives
- * Orientations budgétaires 2006
- * Projet de budget primitif 2006

Autre saisine :

- * L'octroi de mer sur les tabacs

Autosaisines

- * La parentalité à la Réunion
- * Les établissements sociaux et médico-sociaux à la Réunion

(*) à ces réunions il faut ajouter 7 réunions de la sous-commission « santé-social » avec un taux de participation de 58,54 % et 1 réunion de la sous-commission « vie associative, culture et sport » avec un taux de participation de 66,66 %

COMPTE RENDU FINANCIER 2005

LIGNES BUDGETAIRES	CREDITS	DEPENSES	SOLDE
909 132-09 : Etudes à l'initiative du CES	10 000,00	0,00	10 000,00
932 12-633 : Acquisition de petits matériels	1 000,00	718,88	281,12
934 12 601 : Fournitures consommées	2 500,00	803,36	1 696,64
934 12 608-02 : Fournitures de bureau	1 500,00	0,00	1 500,00
934 12 635 : Frais de consultation et d'audit	26 000,00	678,17	25 321,83
934 12 6409-67 : Cotisations d'adhésion à des associations	6 000,00	5 376,22	623,78
934 12 6620 : Frais d'insertion et d'impression	30 000,00	19 216,06	10 783,94
934 12 6629 : Autres prestations de services	4 000,00	0,00	4 000,00
934 12 6630 : Documentation générale	3 000,00	2 359,36	640,64
934 12 6631 : Acquisitions d'ouvrages	2 000,00	1 082,07	917,93
934 12 6640 : Frais d'affranchissement	300,00	0,00	300,00
934 12 666 : Indemnités des membres des assemblées	560 000,00	528 531,56	31 468,44
934 12 6670 : Frais de mission	80 000,00	62 824,05	17 175,95
934 12 668 : Formation des élus	10 000,00	1 854,30	8 145,70
940 12 : 6600-01 : Frais de réception	15 000,00	834,33	14 165,67
940 12 660-02 : Promotion, information, relations publiques et autres prestations	15 000,00	4 731,29	10 268,71
TOTAL GENERAL	766 300,00	629 009,65	137 290,35